54e ANNÉE (6e SÉRIE) N° 32 12 AOUT 1937

L'AMI DU CLERGÉ

Paraît à Langres tous les jeudis

Mgr F. PERRIOT
Protonotaire apostolique *ad instar participantium*
FONDATEUR

Mgr A. ROZIER
Protonotaire apostolique *ad instar participantium*
Docteur en Théologie, Chanoine titulaire de Langres
DIRECTEUR

Bulletin d'Ecriture Sainte

SOMMAIRE

I. La seconde Epître aux Corinthiens. — 1° Quels furent les événements qui se déroulèrent entre la Ire et la IIe épître aux Corinthiens ? A) Y eut-il une visite intermédiaire de S. Paul ? B) Quel fut l'outrage fait à S. Paul ? C) Celui-ci écrivit-il entre la Ire et la IIe épître aux Corinthiens une lettre qui ne nous serait pas parvenue ? D) A quelle maladie fait-il allusion dans la IIe aux Corinthiens ? — 2° Enseignements historiques et doctrinaux de la IIe épître.

II. Pour nos cours d'instruction religieuse et nos cercles d'études. — 1° Editions de la Bible complète ou abrégée. 2° Editions du N. T. complet ou abrégé. 3° Introduction générale aux Saintes Ecritures. 4° Guides pour l'étude de la Bible ; 5° pour l'étude de l'A. T. ; 6° pour l'étude du N. T.

III. L'apostolat biblique de Madeleine Chasles : *Un catholique devant la Bible ; — Pour lire la Bible ; — Pour lire l'Evangile ; — La Bible et les Jeunes.*

§ I. — La IIe Epître aux Corinthiens

Après deux ans seulement d'intervalle, le R. P. Allo tient sa promesse, et il nous donne sur la IIe épître aux Corinthiens un commentaire [1] aussi abondant que l'était celui qu'il avait consacré à la Ire, et où il aura l'occasion d'aborder les problèmes d'ordre littéraire ou historique qu'il avait dû laisser en suspens dans son précédent volume [2]. Nos lecteurs aimeront à connaître, en prenant pour guide un tel maître, quelles sont actuellement les positions que peut accepter prudemment l'exégèse catholique vis-à-vis des nombreuses questions que soulève cette épître.

1° Quels furent les événements qui se déroulèrent entre la première et la seconde épître aux Corinthiens ?

Selon le P. Allo, un intervalle de 18 mois à deux ans se serait écoulé entre les deux lettres ; si la première date du printemps de l'an 55, la seconde n'aurait été rédigée qu'au cours des premiers mois de l'année 57, peut-être à Philippes. Entre ces deux dates, bien des événements ont pu se dérouler que laissent supposer des indications précises ou de simples allusions. Nous voudrions examiner en particulier si S. Paul est venu à Corinthe, s'il y a eté outragé ; puis, s'il a écrit après sa visite une lettre qui ne nous serait jamais parvenue, mais aurait eu du moins pour résultat d'amener au repentir l'Eglise turbulente, après une appréciation plus réfléchie de ses devoirs et de sa conduite ; enfin si la tribulation éprouvée par lui en Asie (i, 8) qui faillit être son arrêt de mort (i, 9), et « l'écharde dans la chair » (xii, 7), ne seraient pas une seule et même chose, une maladie, sur la nature de laquelle nous nous efforcerons, à la suite du P. Allo, d'apporter quelques précisions.

A) *Visite intermédiaire*

Cette visite, qui implique un second séjour de S. Paul à Corinthe avant l'envoi de notre 2e épître canonique, doit, selon nous, être tenue pour un fait *absolument certain.* Les déclarations de l'Apôtre sont en ce sens des plus catégoriques : « Voici que je me trouve prêt à venir chez vous *pour la troisième fois* » (xii, 14) ; « C'est maintenant *pour la troisième fois* que je vais chez vous » (xiii, 1) ; et, immédiatement après, nous lisons cet avertissement sévère : « Je l'ai déjà dit et je le répète à l'avance, aujourd'hui que je suis absent, *comme lorsque j'étais présent pour la seconde fois*, je déclare à ceux qui ont déjà péché et à tous les autres, que si je retourne chez vous, je n'userai d'aucun ménagement » (xiii, 2).

On pourrait à la rigueur, comme l'a fait Belser, donner de l'un ou de l'autre de ces passages une interprétation plus ou moins subtile, pour transformer en *projet* de voyage ce qui fut bel et bien une visite réelle ; on ne peut pas le faire de l'ensemble de ces textes, si les mots ont encore un sens. On le peut d'autant moins que deux autres passages, i, 23 et ii, 11, caractérisent cette visite intermédiaire comme une visite qui aurait été marquée pour Paul par la tristesse et l'humiliation. Or rien de semblable ne s'est produit pour l'Apôtre lors de son premier séjour à Corinthe. Sans doute, après son échec d'Athènes, il aborda la capitale de l'Achaïe avec crainte et tremblement (I Cor., ii, 3) ; mais il n'y fut pas mal accueilli, sauf par les Juifs (Act., xviii, 6) et les différends qui s'élevèrent dans la communauté ou les abus qui s'y introduisirent n'eurent lieu qu'un certain temps après son départ.

Il ne faut donc pas vouloir à tout prix, comme on ne l'a fait que trop souvent dans le passé, interpréter la seconde épître aux Corinthiens en fonction de la première ; c'est s'exposer à donner trop souvent à des allusions une portée ou un sens qu'elles ne peuvent avoir. Il ne faut pas davantage, pour esquiver la nécessité d'un second voyage entre les deux épîtres, supposer que le premier séjour de

[1] *S. Paul. Seconde Epître aux Corinthiens*, par le P. E.-B. Allo, des Frères Prêcheurs, professeur à l'Université de Fribourg (Suisse). — Un vol. in-8 de lxxv-387 p. — Paris, Gabalda. 1937

[2] Voir *Ami du Clergé* du 22 août 1935, p. 529-538, et du 5 décembre 1935, p. 769-781.

S. Paul, en 51-52, fut coupé en deux par un voyage hors de Corinthe, le récit des Actes (XVIII, 1-18) s'oppose nettement à cette hypothèse ; la comparution de l'Apôtre au tribunal de Gallion ne lui a même pas fourni l'occasion d'une absence momentanée ; les versets 17 et 18 l'établissent clairement.

Cette visite intermédiaire de Paul à Corinthe doit se placer au cours de la troisième mission, donc assez longtemps après qu'il eut quitté la ville, vers l'automne de l'an 52. Informé, au début de son séjour à Ephèse, par les « gens de Chloé », la rumeur publique et une lettre de l'Eglise, — par conséquent, non par une constatation des faits personnelle et directe, ce qui exclut tout voyage avant la rédaction de la 1re épître, — des dissentiments et des graves abus qui s'étaient glissés dans la jeune Eglise, comme aussi des problèmes qui alarmaient les consciences, S. Paul a écrit notre Ire aux Cor. canonique. La lettre a produit l'effet attendu ; les coteries ont cessé, la discipline a été rétablie, les consciences ont été éclairées. Il semble malheureusement, à en juger par de nombreux passages de la seconde épître, spécialement par des traits épars dans les chap. X-XIII, qu'étaient venus à Corinthe de nouveaux prédicateurs en assez grand nombre. Ils s'étaient présentés avec des lettres de recommandation, se faisaient passer pour des apôtres par excellence ; mais leur unique souci et leur seul but, quelle que fût leur tendance, judaïsante ou gnosticisante, était de ruiner l'apostolat de Paul, de railler son autorité, de le présenter comme un intéressé, un illuminé, un vantard. Leurs efforts avaient en partie réussi, surtout auprès des membres de l'ancien parti du Christ, des partisans d'une liberté sans frein, et même parmi des convertis de la Gentilité. C'est alors que l'Apôtre, informé peut-être par Timothée (il va sans dire que nous ne pouvons former ici que des conjectures, en nous inspirant des textes, des situations locales et des vraisemblances historiques), serait allé d'Ephèse à Corinthe avant que n'ait eu lieu l'émeute soulevée par Démétrius et ses orfèvres.

Cette visite, Paul ne l'avait naturellement pas prévue dans le plan de voyages qu'il dressait au chap. XVI de la Ia Cor. Il était loin de supposer, après l'accueil fait à son épître, qu'il devrait caractériser plus tard sa visite de visite « accomplie dans la peine ». Il partait animé des intentions les meilleures, pensant montrer, par sa démarche, aux Corinthiens, que les soucis d'Ephèse ne l'empêchaient nullement de prêter attention aux nouveautés ou aux difficultés qui pouvaient surgir parmi eux.

Et voici que, sitôt débarqué, l'Apôtre se trouve aux prises avec une situation tout autre que celle qu'il avait prévue. Les nouveau-venus le reçoivent avec défiance et froideur ; il éprouve des résistances plus ou moins sournoises ; il doit soutenir des discussions pénibles ; il se sent enveloppé d'une atmosphère vague de soupçons, d'insinuations cauteleuses, indirectes et presque insaisissables, dirigées contre sa prééminence dans l'apostolat, contre la manière dont il parle de sa mission et de ses œuvres. On semble même aller jusqu'à soupçonner son désintéressement à propos de la collecte déjà commencée en faveur des pauvres de Jérusalem. On sent en outre chez quelques-uns une tendance au relâchement moral, et une inclination dangereuse à exalter le mosaïsme. Il aurait fallu pour remédier au mal une enquête approfondie que ne permettait pas le temps dont disposait alors S. Paul ; des sanctions eussent peut-être même été nécessaires. Dans l'impossibilité de demeurer assez longtemps sur place pour rétablir la situation, Paul préféra agir avec prudence, user d'une modération qu'on taxera plus tard de faiblesse, se présenter comme le serviteur des croyants (III, 4) et, tout en mentionnant ses droits spéciaux, il évita d'y insister, pour ne pas entrer trop ouvertement en lutte avec les prétentieux personnages dans lesquels il pressent des adversaires acharnés et irréductibles. Confiant dans son attitude modeste et conciliante, il remet à plus tard, au moment qui lui semble peu éloigné où il pourra quitter définitivement Ephèse, le soin de tout remettre en ordre. Il se contente pour l'instant d'un avertissement général de nature à faire réfléchir les égarés de bonne foi, et il revient à Ephèse très péniblement préoccupé de tout ce qu'il soupçonne, très profondément peiné de tout ce qu'il a vu. Evidemment ses adversaires, et ceux qu'ils avaient attirés à eux, triomphèrent avec éclat : Paul qui, de loin, écrivait en termes si sévères n'était pas si terrible, disaient-ils, quand on le regardait bien en face ! (X, 10). Et loin de revenir à de meilleurs sentiments, ils accrurent encore leur opposition.

B) *L'outrage fait à S. Paul* (II, 5)

Pour le caractériser, voyons d'abord les textes. Il ne s'agit pas d'un délit d'ordre doctrinal, sinon S. Paul ne féliciterait pas les Corinthiens de leur fermeté dans la foi (I, 24) ; mais il s'agit d'un délit d'ordre moral, injustice ou outrage à l'égard d'un chrétien (VII, 12). Ce ne fut qu'une faute individuelle (II, 5-11 ; VII, 12), mais une faute grave, puisqu'en l'apprenant S. Paul préféra, pour épargner la communauté, ne pas se rendre de nouveau à Corinthe (I, 23), mais écrire une lettre sévère et fort attristée (II, 3), où il fit remarquer que la faute n'atteignait pas seulement le chrétien qui en avait été personnellement la victime (VII, 12), mais retombait sur tous les fidèles (II, 5), sans en excepter Paul lui-même, puisqu'il a à pardonner (II, 10). Et pourtant, il semble bien que certains n'avaient pas soupçonné ou compris toute la gravité du cas, puisque l'Apôtre en exigeant une répression mit à l'épreuve l'obéissance de la communauté (II, 9). Ne faut-il pas en conclure que le chrétien coupable avait fait acte d'insubordination et trouvé sans doute autour de lui quelques complices pour l'approuver ? Le châtiment le fit revenir à de meilleurs sentiments à tel point que dans la IIe Cor. Paul demanda pour lui l'indulgence et un généreux pardon que, tout le premier, il accordait bien volontiers (II, 6-10).

D'après les textes, la situation serait donc la suivante : rentré à Ephèse, à la suite de cette visite intermédiaire au cours de laquelle il avait annoncé son désir de revenir d'Ephèse à Corinthe avant d'aller en Macédoine (I, 15-16, 23), Paul fut informé d'une injustice ou d'une injure grave de la part d'un chrétien à l'égard d'un autre chrétien ; l'indulgence dont on avait fait preuve permettait de douter de l'obéissance de la communauté. L'Apôtre, qui avait fondé cette Eglise, s'était senti indirectement atteint et outragé par une telle attitude, et il avait exigé une répression immédiate

pour mettre fin au désordre et attester la docilité de la communauté.

Ce n'est certes pas cette interprétation-là que l'on a donnée le plus habituellement de l'outrage fait à S. Paul à Corinthe.

Jadis, dans le passé, avec cette obsédante préoccupation d'expliquer toujours la II^e Cor. d'après la I^{re}, on vit presque universellement l'incestueux dans celui qui avait outragé, on fit de son péché « l'injustice » ou « l'outrage », et du père du coupable, la victime ; les paroles indulgentes de l'Apôtre (II, 7-10) étaient considérées comme la levée de l'excommunication. — En dépit des suffrages autorisés et fort anciens dont peut se prévaloir cette interprétation, il semble douteux qu'il faille encore s'y rallier de nos jours, surtout si l'on met, comme fait le P. Allo, un intervalle de 18 mois à 2 ans entre la 1re et la 2^e épître canoniques aux Corinthiens. L'affaire de l'incestueux était alors réglée depuis longtemps, et on ne voit guère quel avantage il y aurait eu à revenir sur cet incident ancien déjà, pénible et humiliant. Il s'agit tout au contraire, dans le cas présent, d'un fait récent qui fut *à lui seul* l'objet d'une lettre, d'un fait qui avait, d'une certaine manière, outragé S. Paul lui-même en l'atteignant dans sa personne ou dans son autorité et en blessant profondément son cœur de père. La faute de l'incestueux avait outragé Dieu tout d'abord, même aux yeux des Gentils, et porté une grave atteinte à l'honneur de toute l'Église. A la manière dont en parle S. Paul (I Cor., V, 1-13) on ne voit pas qu'il l'ait considérée en quoi que ce soit comme un outrage personnel. Enfin, si l'on tient compte de l'infliction de la peine, quelle différence d'attitude et de ton de la part de S. Paul vis-à-vis de l'incestueux de la 1re épître et du délinquant de la 2^e ! Cela seul suffit à montrer clairement qu'il ne peut s'agir ni du même personnage, ni d'une même faute. Dans la 1re, c'est une sentence d'excommunication qui est portée, l'Eglise n'a qu'à l'enregistrer et à l'exécuter ; dans la 2^e, c'est l'Eglise elle-même qui a infligé la peine à la majorité des voix (II, 6) ; Paul a appris de loin le châtiment ; il le trouve suffisant, il donne même le conseil de le faire cesser, et de le faire cesser par une autre décision officielle que cette fois encore l'Eglise devra prendre elle-même (II, 8-10). Ainsi donc la seconde sanction a été portée à la demande de l'Apôtre sans doute, mais en dehors de son intervention personnelle pour le détail. Ajoutons, pour terminer, qu'il n'est pas vraisemblable qu'il se soit trouvé dans le cas de l'incestueux une minorité pour s'opposer à la sentence apostolique, une fois le crime honteux dénoncé, car, si cette minorité s'était rencontrée, S. Paul se serait adressé à elle sur un tout autre ton. Le péché de l'incestueux de la 1re épître n'a donc absolument rien à voir, quoi qu'on en ait dit dans le passé, avec la faute grave reprochée dans la II^e Cor.

Pourrait-on du moins préciser cette faute grave ? On s'y est employé ces dernières années ; mais, en l'absence d'explications nettes de la part de S. Paul, on n'a abouti qu'à des conclusions plus ou moins vraisemblables. Du fait que l'outrage doit avoir atteint l'Apôtre, indirectement tout au moins, il semble qu'il faille éliminer la solution de Krenkel, selon laquelle la faute serait une véritable injustice commise par un chrétien contre le droit de propriété d'un autre chrétien. Trois autres solutions s'offrent d'ailleurs : un affront fait à Paul lui-même au cours du voyage intermédiaire, ou, après le voyage, une calomnie lancée contre lui, ou quelque acte de rébellion l'atteignant à travers la personne d'un de ses disciples (d'aucuns ont songé à Timothée). Toutes les trois ont l'avantage de bien tenir compte des moindres allusions du texte sacré et de mieux expliquer l'émotion de S. Paul en présence de l'indifférence d'une partie de la communauté ; elles ont le désavantage, si toutefois c'en est un, d'être assez récentes : elles ne datent que des deux derniers siècles ; mais, surtout, elles ont pris corps dans l'exégèse protestante avant de trouver crédit dans l'exégèse catholique. On constatera toutefois, — et il n'en peut guère être autrement, — qu'on est fort loin d'être d'accord sur les circonstances du délit. Le P. Allo (et nous sommes pleinement de son avis) ne croit pas que l'Apôtre ait été bravé en face, ni que la faute ait été commise au cours du voyage intermédiaire (p. 61). Insulté en face, Paul aurait sur l'heure réprimé l'outrage avec toute l'énergie qu'exigeait la sauvegarde de son autorité, et si la communauté dans son ensemble n'avait pas réagi, il ne l'aurait certainement pas quittée dans des dispositions aussi conciliantes, en lui promettant de revenir prochainement avec bienveillance (I, 15). Il est donc plus sage de croire, avec Lemonnyer, Allo, etc., que celui qui fut outragé (VII, 12) ne fut pas S. Paul lui-même, mais quelqu'un ayant avec lui des attaches personnelles et représentant d'une façon ou de l'autre son autorité. Quant à dire que ce quelqu'un fut Timothée ou Tite, c'est là une supposition qui doit tout naturellement venir à l'esprit, vu le rôle qu'ils jouèrent l'un et l'autre dans l'entourage immédiat de S. Paul ; mais, en l'absence de toute indication positive précise, mieux vaut, semble-t-il, laisser dans l'obscurité ce détail, somme toute assez secondaire.

Il nous suffit de pouvoir conclure avec certitude que l'incestueux ne fut pas le délinquant de la seconde épître, et de pouvoir affirmer avec vraisemblance que S. Paul ne fut outragé qu'indirectement dans la personne de l'un de ses représentants.

C) *Voyage différé et lettre intermédiaire*

Quand l'Apôtre apprit à Ephèse ce qui s'était passé à Corinthe, son affliction fut telle qu'il renonça à tout voyage immédiat et qu'il préféra exiger par lettre réparation du délit ; la liaison étroite de I, 15-17 et de I, 23-II, 4, impose cette suite des faits.

La lettre écrite alors pour remplacer le voyage promis, que beaucoup attendaient avec grande joie, quelques-uns avec froideur et un peu d'ironie, Paul la qualifie de lettre « *écrite dans les larmes* » (II, 4) ; il en parle au chap. II, 1-9, et au chap. VII, 8-12, et de ces deux passages lus attentivement nous pouvons dégager quelques données absolument certaines : cette lettre visait une injure si grave qu'elle avait contraint Paul à renoncer à son plan de voyage pour écrire dans l'affliction une lettre qui mettrait à l'épreuve l'obéissance des Corinthiens et devrait leur causer une impression pénible, alors que quelques-uns dans l'Eglise en profiteraient pour redoubler leurs insinuations calomnieuses contre S. Paul.

Cette lettre ne peut pas être, quoi qu'en ait dit S. Jean Chrysostome, notre IIe Cor. canonique, car au chap. VII, 8, 12-13, il est nettement fait allusion aux heureux effets déjà produits dans la communauté par une lettre antérieure. Mais alors ne serait-elle pas, tout simplement, notre Ire Cor. canonique ? On l'a admis autrefois et on l'admet encore maintenant, surtout parmi les catholiques, parce que chez nous on considère habituellement comme un fait acquis cette identité, impossible pourtant à soutenir, de l'incestueux avec le délinquant de la IIe Cor. Il y a pourtant, à identifier la lettre intermédiaire avec notre Ire Cor., de véritables impossibilités : la lettre à laquelle fait allusion S. Paul ne fut écrite qu'à l'occasion d'un outrage ou d'un délit qui en forma l'objet unique, alors que la Ire Cor. aborda, avec le cas de l'incestueux, bien d'autres questions. — Cette lettre est en relation avec un voyage dont la réalisation est différée pour ne pas le faire dans la tristesse, alors que rien après la Ire Cor. n'empêchait S. Paul de retourner à Corinthe et d'y escompter bon accueil. — Enfin, en dehors du cas de l'incestueux et des abus dans les assemblées chrétiennes et surtout dans la célébration de l'Eucharistie, qui eussent pu soulever chez l'Apôtre une émotion bien compréhensible, on ne voit pas comment, dans son ensemble, la Ire Cor. pourrait être qualifiée de « lettre écrite dans les larmes. » C'est une lettre bien vivante et entraînante, agrémentée parfois d'ironie et de sarcasmes, moins passionnée que ne l'est la deuxième, et nullement de nature à blesser les Corinthiens, car l'accent de la confiance y domine toujours, et quand l'Apôtre a réprimandé, il console tout aussitôt par des encouragements qui montrent la tendresse de son cœur.

Si cette lettre intermédiaire ne peut pas être notre Ire Cor., en aurait-on du moins quelques vestiges dans l'une de nos lettres canoniques, par exemple dans les chap. X-XIII de la IIe Cor. ? Beaucoup, parmi les critiques modernes, estiment que ces chapitres-là sont antérieurs aux chap. I-IX. Ils contiennent une charge violente contre des adversaires, des sarcasmes, des protestations indignées, des menaces de graves châtiments ; ils constitueraient donc cette lettre dure, écrite dans les larmes, et si ces chapitres se trouvent à la fin de notre IIe Cor., après les chapitres I-VII qui étaient la lettre ultérieure de réconciliation, il faut en attribuer le fait au collecteur des épîtres de S. Paul, qui unit ensemble les deux missives et commit la maladresse de mettre la plus ancienne à la suite de la plus récente.

Certes, on aimerait, tant sont précieuses les moindres parcelles de nos textes sacrés, à pouvoir souscrire à cette hypothèse et à retrouver dans ces chap. X-XIII un fragment littéraire de l'Apôtre que l'on aurait pu croire définitivement perdu. Mais il semble bien que cet espoir doive être abandonné.

Si, de prime abord, l'hypothèse paraît ingénieuse, si une lecture superficielle et même un rapprochement de I, 23-II, 3 avec XIII, 10, lui donneraient trop aisément quelque crédit, une étude minutieuse des textes contraint de la rejeter, et voici pourquoi Dans le passage invoqué I, 23-II, 3, l'Apôtre fait allusion à une lettre écrite pour le dispenser de faire une visite, sans laisser soupçonner que sa visite est seulement retardée et qu'elle aura néanmoins lieu à l'heure fixée par lui ; au contraire, au chap. XIII, 10, il écrit pour préparer une *visite imminente*. Il y a entre ces deux passages trop évidente contradiction pour que X-XIII ait été la lettre intermédiaire. Qui plus est, si les chap X-XIII étaient la lettre intermédiaire, écrite tout exprès pour réprimer l'injustice ou l'injure commise par un individu bien déterminé, ils devraient contenir sur l'incident spécial, sur la répression exigée, les détails circonstanciés qui nous manquent. Admettre qu'ils ont été perdus par hasard ou même supprimés après le repentir du coupable, lors de la collection des lettres de Paul, c'est faire une supposition grosse de conséquences pour l'intégrité des lettres apostoliques, et d'ailleurs démentie par les faits ; car, en vertu de ce même principe, n'aurait-on pas dû supprimer également des portions importantes de la Ire Cor. qui intéressaient la bonne réputation non plus d'un individu, mais de toute la communauté ? Si d'ailleurs on voulait éliminer le souvenir de la faute commise, il ne fallait pas se borner à ces quatre chapitres, il fallait également faire disparaître les allusions à cette faute dans les chap. II et VII de notre IIe Cor. Ajoutons enfin que ces chap. X-XIII n'ont nullement le caractère d'une missive écrite dans les larmes ; c'est au contraire la réplique vigoureuse, à des adversaires sans scrupule et sans mandat, d'un Apôtre sûr de sa vocation, de sa mission, épris de l'amour des âmes, et qui ne craint pas de polémiquer rudement et, à l'occasion, d'ironiser, pour arracher leurs masques à ces faux missionnaires qui n'ont égaré que trop longtemps déjà les esprits. Que Paul ait eu les larmes dans les yeux en voyant que sa tendre affection pour les Corinthiens était si mal récompensée, c'est fort possible ; mais à travers ces quatre chapitres, ce qui perce parfois, ce sont bien plutôt des accents de colère trop justifiée par l'intérêt supérieur des âmes que des sanglots dans la voix.

Il faut donc nous résigner à considérer comme définitivement perdue cette lettre intermédiaire entre la 1re et la 2e épître canoniques aux Corinthiens.

Et, par conséquent, il est bien difficile d'en dire le contenu, dès lors qu'on se trouve réduit aux seules allusions de la IIe Cor., chap. II et VII. Il semble toutefois que ce ne sera pas dépasser la prudence qui s'impose en pareil cas, que de considérer cette lettre comme une lettre qui devait être assez brève, puisqu'elle était limitée au fait précis de l'injure ou de l'outrage, à la manière dont certains s'étaient comportés, faisant ainsi douter de leur obéissance, à la répression ou réparation exigée de l'Eglise.

Cette lettre intermédiaire arriva à Corinthe avant Tite, si même il n'en fut pas le porteur, car l'affaire dont elle traitait est en étroite relation avec une mission que dans le même temps l'Apôtre confia à son collaborateur (II, 13 ; VII, 6-15). S'il ne voulait pas momentanément se rendre à Corinthe, son souci de cette Eglise exigeait qu'il envoyât quelqu'un rétablir sur l'heure la discipline et faire sur place une enquête qui lui révélât la situation exacte de la Communauté. Tite s'acquitta de sa charge, officiellement ou officieusement, avec un tact et une fermeté qui lui valurent l'estime et la confiance des Corinthiens (VII, 13). La lettre de Paul obtint l'effet souhaité ; on instruisit le cas du délinquant et, s'il ne fut pas puni à l'unanimité, il le fut néanmoins à une grosse majorité (II, 6), et il semble bien que ce fut la peine la plus grave qui

fut portée et qui lui fut réellement infligée, à tel point que Paul conseillera de l'adoucir ou de la remettre tout à fait (II, 7, 8). Informé par Tite du souci qu'avait eu la Communauté, dans le châtiment infligé, de ne pas faire abstraction de la blessure intime ressentie par lui, Paul, pour l'inciter à un généreux pardon, veut bien lui-même tout oublier (II, 10, 11).

Mais si, dans son ensemble, l'Eglise de Corinthe méritait des éloges, si Tite était joyeux de retrouver Paul en Macédoine (VII, 7) pour lui annoncer l'heureuse solution de la difficulté et le revirement à peu près général touchant l'affaire fâcheuse qui avait un moment troublé l'harmonie, il n'en résultait pas moins, d'après l'enquête menée sur place par Tite, qu'il y avait dans cette Eglise des sujets de discorde vraiment inquiétants, qui empêchaient entre Paul et ses néophytes cette confiance dans les rapports qui était nécessaire pour la bonne marche de la Communauté, concorde qui avait autrefois régné durant plusieurs années, que l'Apôtre fût présent ou qu'il fût absent. Les responsables de cet état d'esprit étaient ces faux apôtres judaïsants ou gnosticisants, des membres de l'ancien parti du Christ, quelques-uns aussi de ceux qui prétendaient pouvoir tout pratiquer, fût-ce l'immoralité ou l'idolâtrie, au nom de la liberté chrétienne. Ces différentes catégories de personnages suspects ne constituaient qu'une minorité, mais une minorité agissante. C'était elle qui avait fait chorus avec le délinquant et s'était ensuite opposée à sa juste punition ; c'était elle qui menait sournoisement toutes les intrigues, fomentait les calomnies contre S. Paul, raillait son autorité, voyait de l'inconstance ou même de la crainte dans la modification de ses plans de voyage, se moquait de la sévérité de ses lettres, et ainsi entretenait peu à peu de la froideur, sinon même de la méfiance vis-à-vis de l'Apôtre chez quelques-uns des chrétiens de Corinthe. On s'explique dès lors le ton différent qu'il y a au début et à la fin de la II^{e} Cor. Au début, tout réjoui des renseignements fournis par Tite sur l'ensemble de la Communauté, Paul laisse libre cours aux effusions de sa tendresse (I-VII) ; à la fin, il prend à partie ses adversaires pour les démasquer devant toute l'Eglise et les empêcher d'y poursuivre leur œuvre néfaste (X-XIII). Le changement de ton dans la même lettre se trouve amplement justifié par la catégorie si différente des destinataires qui sont visés.

D) *A quelle maladie fait allusion S. Paul dans la II^{e} Cor. ?*

Au moment où l'Apôtre était tout à la fois bien joyeux mais aussi très préoccupé de tout ce que Tite lui avait dit de Corinthe, il venait d'échapper à un danger mortel auquel il ne manqua pas de faire allusion au début de sa lettre (I, 8-10). Ses correspondants, ses familiers savaient ce dont il s'agissait ; aussi l'Apôtre s'est-il contenté de dire l'effet que cette épreuve avait produit sur son âme. Comme les *Actes* n'en ont point parlé, nous sommes réduits là encore aux hypothèses.

Quelques-unes se réfutent d'elles-mêmes. Puisque il s'agit d'un péril tout récent qui laisse Paul sous le coup de l'émotion très vive qu'il vient de ressentir, il n'y a pas à songer au combat contre les bêtes à Ephèse (I Cor., XV, 32), i. e. contre les Juifs (voir *Ami* du 22 août 1935, p. 531), duquel il était d'ailleurs sorti pleinement victorieux. — Il n'y a pas à penser davantage à l'émeute soulevée par Démétrius et ses orfèvres (Act., XIX, 23-40), car Paul n'eut pas alors l'attitude d'un homme accablé au-delà de ses forces (I, 8), puisque, si ses disciples ne l'en avaient empêché, il se serait jeté au milieu de la foule ameutée, s'en remettant à Dieu du soin de veiller sur ses jours (Act., XIX, 30). L'événement auquel fait allusion l'Apôtre se produisit quand il avait quitté Ephèse, le tumulte apaisé, et qu'il évangélisait la Troade ou se dirigeait vers la Macédoine à la rencontre de Tite. — D'autres ont vu, dans cet « arrêt de mort », des persécutions consécutives à l'émeute d'Ephèse, ou des attentats organisés par les Juifs s'acharnant sur l'Apôtre en Asie. Les textes n'ont rien qui autorise pareille hypothèse, et il convient de se rappeler que les oppositions malveillantes ou les troubles graves, loin d'abattre ce vaillant et zélé lutteur, ont toujours eu pour effet de stimuler son ardeur et de décupler son énergie.

Les allusions contenues dans II Cor., I, 8-10 montrent clairement que la tribulation subie en Asie fut pour lui quelque chose de plus grave que toutes les souffances qui étaient dans l'apostolat son lot habituel, quelque chose d'insolite qui faillit compromettre tous ses projets, au point qu'il en fut accablé au delà de toute mesure, au delà de ses forces, et sentit en quelque sorte la vie lui échapper. De plus, cette épreuve ne fut pas transitoire, comme l'aurait été un naufrage ou une émeute ; ses conséquences se prolongèrent et, à l'heure où l'Apôtre écrivait, si le péril était écarté pour l'instant, il n'en demeurait pas moins toujours virtuellement menaçant, puisque aux versets 10 et 11 Paul paraissait toujours craindre que ne revienne une pareille tribulation ; aussi comptait-il sur les prières de ses fidèles pour l'en délivrer. Un tel état d'esprit chez S. Paul, écartant tout péril extérieur suscité par la nature ou les hommes, incline à penser à une maladie grave qui le conduisit aux portes du tombeau, puisqu'il avait en lui-même son arrêt de mort (I, 9) ; le danger fut tel qu'il attribua son retour à la santé à Dieu qui ressuscite les morts. Toutefois, s'il y eut dans sa santé une notable amélioration, il n'y a pas eu de guérison totale ; le mal restait installé chez lui à l'état chronique, puisqu'il en redoutait un nouvel assaut. Et si ce mal chronique était ancien et invétéré, ne serait-ce pas que l'Apôtre venait de subir un redoutable assaut de cette fameuse écharde qu'il portait dans sa chair (XII, 7), et sur la nature de laquelle les commentateurs anciens et modernes ont tant disserté ? L'interprétation de ce texte du chapitre XII nous éclairera peut-être sur la tribulation du chap. I de cette II^{e} aux Corinthiens dans laquelle S. Paul nous paraît être plus préoccupé qu'il ne l'est dans aucune autre de ses lettres, de son état physique précaire et, si l'on fait abstraction de la II^{e} à Timothée, de l'idée de sa mort (cf. IV et V ; XII, 7-10).

Pour désigner cette infirmité dont il se plaint tant et qui forme un contraste curieux avec ces grâces de choix dont il a été favorisé, l'Apôtre se sert des expressions : « écharde dans ma chair, ange de Satan qui me frappe la tête » (XII, 7). Σκόλοψ τῇ σαρκί, le mot σκόλοψ signifie un mor-

ceau de bois pointu dont la dimension peut varier depuis le pieu, le pal, cruel instrument de supplice, jusqu'à l'épine ou la simple écharde. Crampon, Cornely, Allo ont opté, avec la majorité, pour ce dernier sens. Cette écharde est dans la chair ; c'est donc comme un objet du dehors qui cause de la douleur et donne à celui qui en est tourmenté une sensation très vive de sa faiblesse. L'Apôtre caractérise encore cette écharde en y voyant la personnification d'un messager de Satan, ce grand adversaire de son apostolat, l'auteur général et premier de tous ces maux dont nous souffrons et qu'avec le péché il a introduits dans le monde. Cette écharde est en permanence dans sa chair, cet ange de Satan le frappe à la tête à coups redoublés, au point de lui enlever ses forces, de paralyser quelquefois peut-être son activité apostolique. Paul ne peut s'en affranchir ; à trois reprises, il a instamment prié le Sauveur Jésus de le délivrer de cette écharde, d'éloigner ce persécuteur, mais en vain ! Confiant dans la parole du Seigneur qui manifeste davantage sa puissance dans la faiblesse (XII, 9), il sait qu'il doit désormais supporter son infirmité. Aussi instruit par l'expérience et maintenant résigné, il ne prie plus pour sa guérison, il sait qu'il est d'autant plus fort spirituellement qu'il est humainement plus faible (XII, 10) ; il demande seulement à Dieu d'éloigner la crise mortelle qui mettrait fin à son activité avant qu'il n'ait achevé la mission que le Christ lui a confiée. Telle est, caractérisée par S. Paul lui-même, dans sa nature et dans ses conséquences, cette écharde dans la chair.

La mauvaise leçon de la Vulgate, « *stimulus carnis*, aiguillon de la chair », a égaré depuis le VI[e] siècle beaucoup de commentateurs. Alors qu'il s'agit, dans le texte original, d'une écharde plantée dans la chair pour faire souffrir le corps, les Latins ont vu dans le mot « chair » les instincts charnels, suite funeste du péché, qui font se révolter l'être humain contre l'esprit pour le pousser à la volupté. On vit donc en ce verset 7 du chap. XII l'humble aveu fait par S. Paul des graves tentations de luxure dont il était assailli et qui formaient comme une rançon des grâces si exceptionnelles dont il avait été favorisé. Cornelius a Lapide ne craignit même pas d'affirmer que c'était là le sentiment commun des fidèles. On voit d'ici les applications morales et spirituelles que pouvaient faire d'une telle interprétation nos prédicateurs, pour fortifier les âmes chastes violemment tentées. On ne remarquait pas, dit très justement le P. Allo, combien une telle confession aurait été « hors de propos dans une ville pleine de tentations et pourrie de plaisirs comme était Corinthe ; plus d'un aurait pu se dire, en entendant pareille révélation : « Si notre Apôtre lui-même a tant de mal à résister, comment nous, pauvres hommes, pourrions-nous le faire ? » (p. 310). Il ne semble pas d'ailleurs, que le tempérament de Paul, fût-ce avant sa conversion, ait été porté aux fautes charnelles, puisqu'il fut « irréprochable selon la Loi » (Phil., III, 6), et on ne le voit guère, apôtre, faire de tels aveux, fût-ce par humilité, sur un sujet pour lequel il conseillait aux chrétiens de ne jamais donner prise à la critique (Ephes., V, 3).

Au Moyen Age, certains, comme S. Thomas, avaient déjà trouvé douteuse cette interprétation ; elle est aujourd'hui universellement rejetée. Et comme la théorie de fatigues ou de persécutions extérieures ne peut pas être satisfaisante, puisqu'il s'agit d'une épreuve qui lui est personnelle et intime, de nos jours tous s'accordent pour considérer « l'écharde dans la chair » comme *une maladie* qui affligeait S. Paul. Loin d'être une opinion nouvelle, c'est même la plus ancienne qui soit attestée : Tertullien a parlé de douleurs d'oreille ou de tête *(De Pudicitia*, XIII, 16) ; après lui, S. Basile, S. Grégoire de Nazianze, S. Jérôme, S. Augustin se sont prononcés pour une maladie, quelle qu'elle soit. Ceux-là même qui n'acceptèrent pas cette hypothèse, comme S. Jean Chrysostome, Œcuménius, Théophylacte, Pélage, ont voulu montrer qu'ils ne l'ignoraient pas ou l'ont présentée en seconde ligne de probabilité. Nicétas a mis en avant la goutte, S. Thomas une maladie d'entrailles, si bien qu'en voyant une maladie dans « l'écharde », l'exégèse contemporaine, loin d'innover, rejoint une interprétation que le « *stimulus carnis* » avait, bien à tort, fait perdre de vue.

Malheureusement, quand il s'agit de préciser cette maladie, les avis vont dans tous les sens. On s'accorde sur les traits généraux : maladie très douloureuse avec accès violents, susceptible d'humilier Paul devant ceux qui en étaient témoins (Gal., IV, 14) ; maladie chronique pouvant entraver parfois la marche de l'Evangile, ne serait-ce pas cette maladie à laquelle feraient allusion I Thess. II, 18, et Act. XVI 6-7 ? — On se sépare dès qu'il s'agit de poser un diagnostic précis ; quelques-uns même, comme Lemonnyer, vont jusqu'à proclamer chimérique tout essai de précision.

Examinons néanmoins les principales hypothèses ; nous les réduirons à trois : une affection du système nerveux, une maladie des yeux, des fièvres intermittentes.

1° *Affection du système nerveux.* — Cette hypothèse a joui d'une vogue énorme au siècle dernier. On la croyait capable d'expliquer pathologiquement par hallucinations épileptiques les visions de S. Paul et même celle de sa conversion. D'aucuns la considéraient comme une vérité historique absolument acquise, que les générations postérieures devraient se contenter d'enregistrer sans même avoir à la discuter. Si encore cette opinion n'avait été émise que par des positivistes ou des critiques indépendants, il n'y aurait pas eu lieu d'en être autrement surpris ; mais elle semblait digne d'examen à des exégètes d'ordinaire mieux inspirés, comme Lightfoot, Hofmann, Findlay, Zahn.

Aujourd'hui, la thèse de l'épilepsie de S. Paul subit le contre-coup d'une réaction qui n'a d'égal que l'engouement avec lequel elle fut autrefois prônée, et le P. Allo cite à son propos ce jugement d'un homme d'esprit : « C'est une thèse d'historiens ignorants en médecine, et de médecins ignorants en histoire. » (P. 316).

L'hypothèse, en effet, ne résiste pas à un examen même très superficiel des indices caractéristiques de l'épilepsie appliqués à S. Paul. — L'épilepsie est caractérisée dans ses grands accès par l'inconscience absolue et l'amnésie totale ; or les visions de Paul se sont gravées très profondément dans sa mémoire. — Les accès épileptiques sont indolores ; or Paul emploie l'image de l'écharde pour indiquer un état de douleur à peu près continu. — L'observation clinique a établi que les trois quarts des épileptiques souffrent de tares intellectuelles ou

morales, qu'ils se replient sur eux-mêmes, sont méfiants, taciturnes, manquent de douceur, agissent par impulsion, ont une religiosité fausse et tout extérieure ; autant de traits qui contrastent singulièrement avec la sociabilité de S. Paul, son abnégation, la persévérance de ses travaux, sa piété si profonde et en même temps si parfaitement équilibrée. — Enfin l'épilepsie n'est pas de sa nature un mal mortel, bien qu'elle puisse causer la mort par suite des accidents qui proviennent des chutes lors des accès ; or au chap. I, verset 9, il semble bien que la maladie dont souffrait l'Apôtre avait mis ses jours en danger et qu'un nouvel accès du même mal était à redouter.

Puisque la thèse de l'épilepsie s'avérait comme condamnée par la médecine moderne, on a cherché autre chose, toujours dans le même ordre d'idées. On a parlé de maladie de nerfs (Harnack), d'états anxieux habituels, de dépression endogène, de neurasthénie chronique ; on s'est surtout tourné vers l'hystérie (Godet, Lietzmann, Windisch). Mais cette maladie aujourd'hui bien connue consiste essentiellement en une facilité pathologique à se suggestionner ou à se laisser suggestionner, par conséquent les hystériques sont des débiles et des déséquilibrés, la volonté est chez eux essentiellement faible ou affaiblie, leur façon d'agir rappelle en beaucoup de points celle des enfants. Ce sont là tout autant de traits qui ne peuvent convenir à la vie si active, à la volonté si tenace, à l'intelligence si vive d'un S Paul. Ajoutons que lorsque les crises d'hystérie vont jusqu'à l'hallucination, elles sont en règle générale accompagnées d'une totale amnésie ; elles ne pourraient donc pas expliquer l'effet durable et profond des visions de S. Paul.

On peut donc affirmer qu'aucune affection directe du système nerveux ne peut expliquer les épreuves que l'Apôtre subissait dans sa santé.

Reste pourtant à signaler l'hypothèse de maux de tête dont parlait Tertullien, et à la rapprocher des migraines, surtout de la migraine ophtalmique avec laquelle le pasteur Uhle-Wettler voulut, en 1913, identifier la maladie de l'Apôtre. Windisch suggère cette solution à côté de celle de l'hystérie La migraine ophtalmique, dit le P. Allo, « commence par la sensation de coups de marteau qui vous brisent le crâne, puis c'est comme un ver qui rongerait la cervelle derrière les yeux, et ceux-ci, dans la crise, prennent par moments une expression horrible ; d'ailleurs, dans l'intervalle des accès, la capacité de travail physique et intellectuel demeure inaltérée » (p. 320). Le P. Allo trouve qu'il serait difficile de se contenter de cela dans le cas de S. Paul. N'oublions pas, toutefois, que ce qui a attiré l'attention sur ce genre d'infirmité c'est le chap. IV, 15 de l'épître aux Galates, où il est douteux que l'Apôtre ait fait à ses correspondants la moindre confidence sur l'état de ses yeux.

2° *Maladie des yeux.* — « Je vous rends ce témoignage, » dit S. Paul aux Galates, en évoquant la maladie qui le contraignit à s'arrêter chez eux, « que, si ç'eût été possible, vous vous seriez arraché les yeux pour me les donner. » (Gal., IV, 15). Et comme, un peu plus haut, il montre que son état corporel n'a pas provoqué chez eux de mépris, ne les a pas fait cracher, on en a conclu que l'Apôtre souffrait de quelque ophtalmie hideuse à voir ; les bons Galates n'en ont pas éprouvé de dégoût ; ils n'ont pas craché en le voyant pour détourner d'eux la contagion et surtout l'esprit mauvais, cause soi-disant du mal. On a même voulu voir une confirmation de cette hypothèse dans le fait que Paul, après la vision de Damas, demeura aveugle durant trois jours, jusqu'au moment où Ananie le guérissant par l'imposition des mains, on vit tomber de ses yeux comme des écailles (Act., IX, 17, 18). Cette maladie d'yeux, qui durait depuis près de vingt ans, était donc invétérée ; elle était pour Paul un sujet d'humiliation quotidienne et gênait beaucoup son ministère.

Fouard, Felten, Zahn, etc., ont admis cette explication comme possible. Elle ne répond pourtant pas à toutes les données du problème, n'est pas une maladie grave de nature à mettre la vie en danger, et ne repose en définitive que sur une métaphore susceptible d'une tout autre interprétation : s'arracher les yeux pour quelqu'un, c'est dire tout simplement que l'on sacrifierait volontiers pour lui ce que l'on a de plus précieux. Quant à l'aveuglement passager consécutif à la vision de Damas, il est clair qu'il n'y a pas lieu d'en tenir compte, le texte des Actes disant nettement que Paul fut guéri par Ananie.

3° *Fièvres intermittentes.* — Des trois hypothèses, c'est celle-là qui est vraisemblablement la bonne, car elle peut constituer une maladie ancienne, invétérée, dont les accès, plus ou moins espacés et plus ou moins violents, peuvent être parfois pour la vie un sérieux danger.

Alexander fut le premier qui ait entrepris de démontrer, en 1904, dans l'*Expository Times*, que la maladie dont souffrait S. Paul et qui faillit provoquer son « arrêt de mort » peu avant qu'il n'écrivit la IIe Cor. (I, 9), n'était autre que la « fièvre de Malte » ou « fièvre napolitaine », appelée aussi *malaria* ou paludisme. Le P. Allo se rallie volontiers à cette solution et trouve qu'elle donne la clé aussi bien de l'arrêt de mort du chap. I que de l'aiguillon dans la chair du chap. XII.

Ce genre de maladie, que l'on connaît beaucoup mieux depuis l'expédition de Salonique, était endémique tout le long du bassin méditerranéen et Paul, en raison des fatigues extrêmes de ses voyages, y était exposé plus qu'aucun autre dans les régions malsaines qu'il traversait. Cette affection tout à fait déprimante causait des maux de tête intenses, parfois du délire, des éruptions qui pouvaient exciter le dégoût, amener la chute des cheveux (les *Acta Petri* prétendent que l'Apôtre était chauve) et provoquer parfois des accès pernicieux d'endocardite et de pneumonie, au cours desquels le malade pouvait facilement succomber. Les superstitieux, — et tous l'étaient plus ou moins dans le monde ancien, les païens aussi bien que les Juifs, — attribuaient à cette maladie une origine démoniaque, d'où les crachats pour éloigner le génie malfaisant. Et comme les fièvres paludiques offrent, en dehors des périodes de crise, des temps de rémission, l'Apôtre avait donc des moments où il pouvait travailler comme n'importe qui ; d'autres, par contre, durant lesquels son activité était presque complètement paralysée et son zèle entravé.

On peut même aller plus loin et assigner l'époque précise à laquelle cet aiguillon s'installa dans la chair de S. Paul ; lui-même nous en fournit l'indication en établissant une corrélation entre sa maladie et sa vision du paradis (XII, 4 et 7) remontant à 14 ans. Cela nous reporte au début du premier

voyage missionnaire, alors qu'il venait d'obtenir, en Chypre, la conversion du proconsul par le miracle d'Elymas. Il arrivait à Pergé de Pamphylie, ville située au bord d'un fleuve marécageux, dans une contrée où sévissait la *malaria*, et selon Ramsay, ce fut là qu'il éprouva, pour la première fois, une attaque violente de paludisme. Bien qu'elle n'ait pas été de longue durée, puisqu'il poursuivit sa route, il n'en garda pas moins une impression profonde ; il la considéra comme un avertissement de Dieu lui montrant qu'il était toujours exposé aux coups de Satan, en dépit de la grandeur de sa mission. Par la suite, ces attaques se renouvelèrent ; elles le terrassèrent au début de la seconde mission, quand il évangélisait les Galates ; elles faillirent l'emporter, en Troade ou en Macédoine, après son départ d'Ephèse, à la suite de l'émeute soulevée par Démétrius.

2° Enseignements historiques et doctrinaux

Ces enseignements sont abondants et pour l'histoire et pour la doctrine.

A) *Histoire*

La IIe Cor. nous fournit sur le ministère de S. Paul bien des données que nous ne trouvons ni dans les *Actes*, ni dans ses autres lettres. Seule, elle nous fait connaître les dernières péripéties de la crise corinthienne, et elle nous montre que l'Apôtre attendait de cette collecte à laquelle il donnait tous ses soins (VIII et IX) la réalisation d'une union parfaite entre les chrétiens de la première heure et ceux de la Gentilité ; elle nous signale son activité missionnaire en Troade (II, 12-13), nous documente sur les épreuves qu'il eut à affronter et les dangers qu'il courut (XI, 23-29). Nous savons aussi par cette épître le rôle important que remplit Tite à côté de lui comme auxiliaire. Mais surtout il est deux traits importants de la vie de Paul qui nous sont révélés : sa grande tribulation (I, 8), son « écharde dans la chair » (XII, 7), que nous avons identifiées ci-dessus avec une maladie chronique ; et la révélation des secrets du ciel qui l'arma définitivement pour son apostolat au milieu des Gentils et qui constitue, après la vision de Damas, l'événement spirituel le plus important et le plus fécond de toute son existence.

On trouve même dans cette épître un renseignement d'histoire profane absolument unique sur la situation politique de la ville de Damas sous le règne de Caligula (XI, 31-33).

Notre lettre apporte aussi à l'histoire de l'Eglise primitive une contribution nullement négligeable sur les conflits d'idées et les manœuvres qui entourèrent la crise judaïsante. On fut trop porté autrefois à la circonscrire à Antioche de Syrie et à la Galatie, à la réduire aussi bien dans la durée que dans l'espace. La IIe Cor., et, quelques années plus tard, les épîtres christologiques montrent que les docteurs judaïsants en réalité ne désarmèrent jamais ; en procédant par étapes, en multipliant les intrigues, en modérant leurs exigences, en donnant à leurs idées l'aspect spécieux d'une gnose supérieure, ils parvinrent à créer un peu partout, non seulement en Asie-Mineure, mais aussi en plein pays grec, une atmosphère d'opposition à la pureté de l'Evangile.

Le chap. II fournit aussi, à l'occasion de celui qui avait commis un outrage, quelques renseignements sur la manière dont une communauté du milieu du Ier siècle exerçait, à la demande d'un Apôtre qui ne voulait pas se substituer à elle, son pouvoir judiciaire. Nous avons là un exemple de ce qui devait se passer ailleurs, et, si Paul lui-même ou ses délégués (XIII, 1) exigeaient pour les répressions graves les formes juridiques, l'instruction de la cause, l'appel des témoins, à plus forte raison l'Eglise, laissée à elle-même en la personne de ses chefs, devait-elle procéder ainsi.

Enfin, quand il s'agissait d'entreprises communes, comme celle de la collecte, les communautés pouvaient, au moins sur la demande de Paul, nommer des commissaires chargés de les représenter (VIII, 23) et de recueillir les fonds en leur nom ou d'en surveiller le transfert, comme ces ἀπόστολοι chargés par le Sanhédrin de parcourir les synagogues. L'Eglise apparaît donc déjà, au milieu du Ier siècle, comme une société parfaitement autonome, comme une personne morale nettement distincte de la nation juive et, ajoute le P. Allo (p. XXI), comme « une organisation qui mérite déjà le nom de « catholique », — de même qu'il y avait universalité dans les croyances approuvées et dans les œuvres. »

B) *Doctrines*

La IIe Cor. n'a pas de prétention doctrinale et pourtant, outre qu'elle apporte sa contribution sur tous les points essentiels à la foi primitive, il est certaines vérités qu'elle met particulièrement en relief, comme la communion des saints, à propos de la collecte (IX), et peut-être, selon certains exégètes dont serait le P. Allo, la Confirmation en tant que rite distinct du Baptême (I, 21-22) ; elle donne aussi des enseignements spéciaux sur la justification, les fins dernières, la voie de la Croix.

Paul avait bien rappelé dans la Ire Cor. (XV, 56) l'impuissance de la Loi et la vanité de la circoncision (VII, 18-19) ; les attaques persistantes des prédicateurs judaïsants l'amenèrent à se défendre d'eux dans sa seconde aux Corinthiens et, pour cela, à déterminer l'essence des rapports entre l'ancienne et la nouvelle Alliance : tel fut le but de son allégorie du voile de Moïse (III et IV), ou de la « lettre » qui doit faire place à l' « esprit », de la « lettre » à la fois symbole et écran, qui ne pourrait que mener à la mort si on la prenait pour la réalité dernière ; l'ancien peuple choisi ne peut donc espérer son salut que dans le Christ, le rôle de Moïse est fini, sa Loi vieillie et usée n'est plus qu'un vestige du passé. Le terme « Loi » ne s'y rencontre pas et pas davantage les mots techniques de « juste », « justifier » « justification » ; mais le sens y est dans toute son ampleur. Le croyant ne peut que par la foi contempler le Christ et tout ce qui le concerne, et cette foi est bien transformatrice ; elle fait bien du pécheur un juste, puisque S. Paul dit de lui qu'il se métamorphose à l'image du Christ qu'il contemple (III, 18), devenant comme un autre Christ qui ne doit plus être jugé et traité « selon la chair », formant avec la société des croyants une « création nouvelle » (III, 16-18).

L'eschatologie reçoit aussi dans cette épître, à propos de l'espérance qui soutient le chrétien dans les épreuves, un trait essentiel qui manquait en-

core après les épîtres aux Thessaloniciens et le chap. XV de la I^{re} Cor. Il ne s'agit plus de la certitude de la résurrection, mais de ce qu'il advient des âmes élues entre l'heure de la mort corporelle et celle de la Parousie et du jugement général. Au chap. V, 1-10, l'Apôtre nous apprend que les âmes jouiront du Christ dès avant d'être mises en possession de leur corps glorieux (V, 8) ; un degré de bonheur correspondant à leurs mérites leur sera assigné dès l'heure de la mort, par un jugement particulier, lors de leur comparution au tribunal du Christ (V, 10). C'est là, dit justement le P. Allo, « l'enseignement doctrinal le plus spécial à notre épître » (p. XXV).

Enfin, l'Apôtre insiste tout particulièrement dans cette lettre sur l'utilité des souffrances, qui assimilent davantage le chrétien au Christ en lui faisant suivre, à lui aussi, la voie si méritoire de la Croix, qui lui prépare un poids immense de gloire (III, 20) et procure aux apôtres le meilleur de leur puissance.

§ II. — Pour nos Cours d'Instruction religieuse et nos Cercles d'études

Puisque nous avons à parler d'un certain nombre de volumes qui peuvent, dans ce but, rendre grand service à nos confrères, nous croyons leur être utile, dans cette période de vacances préparatoire à la rentrée, en dressant pour eux un inventaire un peu détaillé des richesses dont ils disposent. Ils seront peut-être étonnés de les voir aussi abondantes. Nous parlerons successivement des éditions de la Bible complète ou abrégée, des introductions générales, et enfin des volumes concernant l'Ancien, puis le Nouveau Testament.

1° Editions de la Bible complète ou abrégée

1. CRAMPON : *La Sainte Bible*. 1 vol. in-8 de VI-1791 p. avec cartes, 42 f. Paris, Desclée. — La traduction est constamment revisée pour être tenue au courant des conclusions exégétiques les plus récentes. C'est sans contredit la meilleure, et tout catholique instruit devrait la posséder.

2. VERDUNOY : *Bible latine-française*, 3 vol. in-8 à 30, 35 et 21 f. (port en sus), Dijon, Publications Lumière. — La traduction française est faite d'après les textes originaux ; le texte latin est celui de la Vulgate : voir *Ami* 1935, p. 170 et 578.

3. CRAMPON : *Bible des Jeunes*. 1 vol. in-12 de de XXII-880 p. avec illustrations et cartes, 18 f. Paris, Desclée. — On a fait un choix dans le texte complet de la Bible pour n'en donner que les plus beaux extraits aussi bien pour l'A. T. que pour le N. T. On a mis en tête de chaque livre quelques lignes d'introduction pour guider le lecteur non initié ; des titres et sous titres marquent les jalons historiques nécessaires. Le texte n'est plus en colonnes, mais en pleine page, les caractères typographiques sont plus gros ; les passages lyriques sont imprimés en stiques. Ce texte ainsi présenté peut être mis entre toutes les mains.

Dans le même ordre d'idées nous recommandons :

4. A. CHOMETON, S. J. : *Pages choisies tirées de la Bible*. 1 vol. in-8 de 485 p. avec illustrations, cartonné 20 f. Paris, J. de Gigord. — Les extraits ne concernent que l'A. T. ; ils sont répartis en trois sections : pages historiques, poétiques et prophétiques. Suivant un vœu formulé à Lourdes en 1921 par le Congrès de l'Alliance des Maisons d'éducation chrétienne, l'auteur a voulu fournir des lectures et des sujets de devoirs aux différentes classes de nos Collèges, en ayant surtout en vue les Humanistes. Les extraits qu'il met sous leurs yeux leur montreront que la Bible, en ses différents genres littéraires, offre une littérature ni moins antique, ni moins sublime que celle de la Grèce et de Rome.

Si le P. Chometon s'est arrêté au seuil de l'Evangile, ce n'est pas uniquement pour être bref ; il a pensé, et nous sommes tout à fait de son avis, que tout humaniste devait avoir en mains non des extraits, mais un exemplaire complet du N. T. Il serait même souhaitable qu'il l'eût non seulement en sa traduction française, mais en son texte grec et latin. Comme traduction française du N. T. signalons dès à présent celle de Crampon, dont nous parlerons plus loin.

5. Chanoine BOIS : *Les plus belles pages de la Bible, Ancien Testament*. 1 vol. in-8 écu de 416 p., 20 f. Paris, Spes. — Ce volume procède de la même préoccupation que celui du P. Chometon : donner enfin une place à la littérature biblique à côté des copieuses anthologies qui fournissent des extraits des littératures anciennes et modernes. La Sainte Ecriture n'a rien à redouter de la comparaison, puisqu'elle joint à la beauté de la forme la sublimité d'une pensée toujours vraie. Dans ce but, l'auteur a donné de larges extraits du texte biblique, des épisodes complets formant une histoire qui se suit, de manière à mettre entre les mains des élèves une abondante anthologie et une histoire biblique assez complète.

Ce volume fournira aux professeurs de religion et aux catéchistes d'opportunes lectures pour établir les assises du dogme dans l'A. T. ; il aura sa place dans les bibliothèques de paroisse et de cercles d'études, à l'usage des chrétiens pour lesquels il n'est ni loisible, ni opportun d'aborder le texte complet de la Bible.

6. Abbé J. DUMONT : *Quelques paroles de Dieu*, textes bibliques, traduction Crampon, avec illustrations et cartes. Un vol. in-12 de 693 p. ; broché, 18 f. ; relié toile, 23 f. Paris, Desclée. — L'auteur a voulu faciliter la lecture de la Bible ; pour cela il a fait un choix des passages de l'Ecriture, Ancien et Nouveau Testament, les a replacés dans leur cadre, les a entourés de tout ce qui était capable d'en faciliter l'intelligence aux hommes de notre temps. La Parole de Dieu n'est pas racontée, elle est citée intégralement d'après Crampon. Les extraits bibliques ne sont pas découpés au hasard ; tout en les laissant dans l'ordre chronologique, l'auteur s'est servi de chacun d'eux pour mettre en lumière les faits qui ont préparé, constitué et suivi notre Rédemption. Aussi son livre se lit-il avec intérêt, tant l'enseignement doctrinal s'y présente sous une forme bien vivante.

Dans l'hypothèse où le livre tomberait entre les mains de personnes incroyantes ou hostiles, les notes ont été multipliées pour expliquer le texte et au besoin le confirmer.

Cent dix-sept images et plus de cent reproductions de documents donnent à cette « Bible abrégée » un attrait tout particulier. Nous lui accorderions nettement la préférence parmi tous les volumes d'abrégés que nous venons de citer.

2° Editions du N. T. complet ou abrégé

1. CRAMPON : *Le Nouveau Testament de N.-S. J.-C.*, traduit sur le texte original avec introduction, notes, divisions logiques et sommaires. Un vol. in-8 de XXIV-317 p. Paris, Desclée. — Cette traduction, accompagnée de cartes et de plans, est suivie d'un petit Dictionnaire du N. T. qui sera précieux pour les étudiants.

2. L.-Cl. FILLION : *Le Nouveau Testament* traduit et très brièvement annoté, nombreuses gravures

d'après les monuments. 2 vol. in-18 raisin : *Les Evangiles et les Actes : Les Epîtres et l'Apocalypse* ; chaque vol., 7 f. 50. Paris, Letouzey.

3. Du même : *Les Saints Evangiles*, traduits et très brièvement annotés. In-18 de 256 p. (171e mille) ; broché, 1 f. 25 ; cartonné, 1 f. 75. Paris, Letouzey. — C'est l'édition publiée par l'Œuvre de propagande des Saints Evangiles.

4. Abbé Vandenabeele : *Le Saint Evangile*, concordance et annotations. Un vol. petit in-32 de 302 p. avec illustrations. Limoges, Paul Mellotée. — La concordance, bien faite et sérieusement annotée, est de nature à rendre de grands services aux enfants de nos catéchismes ou de nos Cercles d'Etudes.

5. Abbé Lepin, P. S. S. : *L'Evangile de N.-S. Jésus-Christ*. Un vol. petit in-32 de 331 p., illustré, avec cartes. St-Etienne (Loire), Dumas, 1930. — L'édition est accompagnée d'un tableau logique des miracles et des paraboles, et d'une table de textes choisis pour le catéchisme et la méditation. Voir *Ami* 1931, p. 269.

6. Abbé Lepin : *L'Evangile de N.-S. Jésus-Christ*, édition de luxe. Paris, Procure générale du Clergé, 1934. Petit in-32 de 253 p. avec illustrations. — C'est aussi une fusion des quatre évangiles, dont les récits sont disposés dans l'ordre chronologique et dont la traduction très littérale est faite sur le grec.

7. Abbé Baudin : *L'Evangile*. Paris, J. de Gigord et Beauchesne. Un vol. petit in-16 de IX-394 p. avec carte, 12 f. — Les quatre évangiles sont fondus en un seul ; la traduction est tout à la fois exacte et élégante. Voir *Ami* 1923, p. 8.

8 Chanoine Bordet : *Les quatre Evangiles en un seul*. Marseille, Editions Publiroc. Petit in-32 de 384 p. avec illustrations et cartes. 15 f. — L'harmonie des Evangiles est l'une des meilleures ; la présentation typographique est excellente.

9. Joüon : *L'Evangile de N.-S. Jésus-Christ* dans la collection *Verbum salutis*. Paris, Beauchesne. Un vol. in-12 de XXIII-617 p., 45 f. Voir *Ami* 1932, p. 166.

3° Introduction générale aux Saintes Ecritures

1. Abbé Lemire : *Notions d'Ecriture Sainte*. Cours préparatoire au brevet d'instruction religieuse. *Brevet supérieur*. Tours, Cattier. In-16 de VII-383 p., 13 f. — Ce résumé très clair, bien au courant des problèmes que soulève l'exégèse, s'en tenant toujours aux interprétations imposées par le Magistère, peut être utile aux professeurs de nos collèges.

2. Mgr Picaud : *Leçons élémentaires d'introduction générale aux Saintes Ecritures*. Vannes, Lafolye frères, 1924. In-8 de 208 p. Voir *Ami* 1925, p. 763.

3. Pierre Cheminant : *Précis d'Introduction à la lecture et à l'étude des Saintes Ecritures*. 2e Partie : *Histoire du Canon, du texte et des versions. Inspiration. Herméneutique*. Paris, André Blot. In-12 de 250 p. avec planches. Voir *Ami* 1931, p. 42.

4. Chanoine Pérennès : *Leçons d'Ecriture Sainte. Introduction générale aux Saintes Ecritures*. Paris, Bloud. Un vol. in-8 de XXIII-325 p. Voir *Ami* 1927, p. 230.

4° Guides pour l'étude de la Bible

1. L. Pirot : *La Sainte Bible*, Paris, Letouzey. — Les *Evangiles* seuls, t. IX et X, sont parus. La *Nouvelle Revue théologique* les caractérisait ainsi, en 1936, p. 609 : « Excellent texte latin et traduction française très exacte. Commentaire exégétique et théologique de grande valeur. » Toute la Bible sera commentée. Le livre des Psaumes sera mis en vente à la rentrée d'octobre. Tous les autres volumes sont en bonne voie de préparation ou d'achèvement. Voir *Ami* 1935, p. 783.

2. Renié : *Manuel d'Ecriture Sainte*, Paris et Lyon, Vitte. — Cinq volumes sont déjà parus ; le 6e, consacré aux épîtres de S. Paul, est en préparation. L'ouvrage est fort bien présenté, avec une bibliographie abondante, sans cesse remise à jour. Aucun des grands problèmes de critique exégétique ou historique qui se posent sur l'ensemble des Ecritures ou sur ses différentes parties n'est passé sous silence. Voir *Ami* 1931, p. 41 ; 1934, p. 571 ; 1935, p. 782 ; 1936, p. 577.

3. Il en faut dire tout autant de Lusseau et Collomb, *Manuel d'Etudes Bibliques*, Paris, Téqui, cinq tomes in-8, dont deux, le 3e et le 5e, en deux volumes. C'est une véritable encyclopédie ; elle s'adresse plus encore aux prêtres qu'aux séminaristes. Les positions défendues sont les positions traditionnelles ; il y aurait bien quelques réserves à faire, surtout dans les parties proprement exégétiques. Il est à souhaiter que sur ce point le *Manuel* soit amélioré dans les éditions ultérieures. Voir *Ami* 1931, p. 41 ; 1932, p. 171 ; 1933, p. 582 ; 1934, p. 570 ; 1935, p. 781 ; 1936, p. 577.

4. Il y a encore : Chan. Verdunoy, *Manuel d'Ecriture Sainte*, Dijon, Publications Lumière, en cinq vol. in-12, dont les dernières éditions sont bien supérieures aux premières, qui se ressentaient de la hâte avec laquelle elles avaient été préparées pour fournir à nos séminaristes le Manuel d'Ecriture Sainte dont les avait privés la condamnation de Brassac. Voir *Ami* 1924, p. 815 ; 1925, p. 764 ; 1926, p. 261 ; 1927, p. 698 ; 1929, p. 663 ; 1931, p. 41 ; 1932, p. 173 ; 1933, p. 582.

5. Cheminant, *Précis d'Introduction à la lecture et à l'étude des Saintes Ecritures* : 1re Partie, *Histoire de l'Ancien et du Nouveau Testament*, Paris, André Blot ; un vol. de XXXIII-417 p. Voir *Ami* 1931, p. 42.

6. M. Bouvet : *Histoire biblique*, Paris, J. de Gigord, in-8 de VIII-472 p., cartonné 27 f. — C'est sans contredit l'un des meilleurs manuels d'Histoire biblique ; il peut suivre l'élève depuis la Sixième jusqu'à la fin de ses études. On souhaiterait qu'il soit doté de cartes et de plans. Voir *Ami* 1923, p. 353.

7. Et enfin Cl.-L. Fillion : *L'Etude de la Bible*. Voir *Ami* 1922, p. 154.

5° Guides pour l'étude de l'Ancien Testament

1. Ch.-F. Jean : *Le milieu biblique*, 3 vol. Voir *Ami* 1923, p. 779 ; 1925, p. 765 ; 1937, p. 183.

2. Tellier : *Atlas historique de l'Ancien Testament*. Voir *Ami* 1937, p. 189.

3. *Histoire Sainte*, par un Professeur de Séminaire, Paris, Procure générale des Frères, et J. de Gigord. Un vol. in-8 de 778 p. avec illustrations, tableaux synoptiques et table chronologique, 35 f. Voir *Ami* 1926, p. 258.

4. Nicaise et Gevelle (Abbés) : *L'Histoire Sainte commentée* au point de vue apologétique, dogmatique et moral. Chez l'auteur, à Sivry-les-Beaumont (Belgique). — Bonne explication du texte sacré en utilisant les meilleurs exégètes de notre temps : Lagrange, Prat, Huby, etc. Voir *Ami* 1926, p. 734.

5. Hily : *Leçons d'Ecriture Sainte, l'Ancien Testament*, 266 p., 15 f. 60, Paris, Bloud, 1932. — C'est un livre destiné aux candidats au brevet d'instruction religieuse ; il donne les notions essentielles sur l'Ecriture, d'une manière claire et exacte ; la place faite au texte même pour l'Ancien Testament est forcément restreinte au profit des introductions générales et spéciales et de l'interprétation des Livres Saints.

6. Mgr Pelt : *Histoire de l'Ancien Testament*, Paris, Gabalda, 2 vol. in-8. — Le vénérable évêque

de Metz a confié la mise au point de son Manuel au professeur d'Ecriture Sainte de son Grand Séminaire. Il convient donc d'attendre, pour se le procurer, la prochaine édition entièrement refondue, qui ne saurait tarder beaucoup à paraître.

6° Guides pour l'étude du Nouveau Testament

Dans cet ordre d'idées, les ouvrages sont abondants et très variés, ainsi qu'on va pouvoir en juger.

1. Pérennès : *Leçons d'Ecriture Sainte, Le Nouveau Testament*, Paris, Bloud, 1929 ; un vol. in-8 de 260 p., 15 f. — Le texte du N. T. est abondamment cité ; il y a de bonnes études sur la question synoptique, le problème johannique, la vie publique de Jésus, son rôle comme docteur, prophète et thaumaturge.

2. Lesêtre : *La clef des Evangiles*, Paris, Lethielleux ; petit in-32 de VIII-207 p. avec illustrations et cartes, 4 f. — On a appelé non sans raison ce petit memento « le *Bædeker* des Evangiles ».

4. Quénard : *Memento du Nouveau Testament*, Paris, Bonne Presse ; in-12 de 388 p. Voir *Ami* 1923, p. 361.

5. O. Lemarié : *Initiation au Nouveau Testament*, Paris, Vrin, 1936 ; in-8 de 266 p. — Ecrit pour le grand public, muni du *Nihil obstat* et de l'*Imprimatur*, ce volume s'adresse plus spécialement aux étudiants et aux élèves des classes supérieures de nos collèges, auxquels il fournira les connaissances indispensables pour comprendre les Livres Saints. En général très bien informé, il est à recommander alors même qu'il se serait glissé ici et là une inexactitude dans les détails, ce qui était pour ainsi dire inévitable. Le volume se divise en trois parties : la préparation à l'Evangile, l'Evangile, les origines de l'Eglise et du culte chrétien.

6. Schwalm : *La vie privée du peuple juif à l'époque de Jésus-Christ*, Paris, Gabalda ; in-12 de XX-590 p., avec cartes (épuisé). — C'est une des meilleures reconstitutions de la vie privée du Peuple juif au temps de Notre-Seigneur. L'ouvrage est fort intéressant à lire ; malheureusement il ne se trouve plus que d'occasion. Il serait à souhaiter qu'un confrère du P. Schwalm préparât une nouvelle édition qui pourrait bénéficier de tous les renseignements fournis par les fouilles ces années dernières. Le volume remonte à 1910 et nous sommes pour l'archéologie à une époque où des résultats considérables ont été acquis en quelques années.

7. Bonsirven : *Les idées juives au temps de N.-S. Jésus-Christ*, dans la *Bibliothèque catholique des sciences religieuses*, Paris, Bloud ; in-12 de 220 p. Voir *Ami* 1936, p. 349.

8. Festugière-Fabre : *Le monde gréco-romain au temps de Notre-Seigneur : le cadre temporel, le milieu spirituel*, Paris, Bloud, dans la même « Bibliothèque. » Voir *Ami* 1936, p. 351.

9. Cristiani et Aimond : *Manuel d'histoire de Jésus-Christ*, Paris, J. de Gigord, 1935 ; un vol. in-12 de 344 p. avec illustrations, 20 f. — Vrai chef-d'œuvre à tous les points de vue ; on ne se contente pas de souligner la valeur dogmatique et morale de l'Evangile, on cherche aussi par des remarques appropriées à éveiller et à nourrir la vie intérieure de l'adolescent. Voir *Ami* 1935, p. 781.

10. Tricot : *Vie de N.-S. Jésus-Christ d'après les quatre Evangiles*, Paris, Desclée ; petit in-32 de 275 p. avec illustrations et cartes. Voir *Ami* 1936, p. 584.

11. Quénard, *Vie de N.-S. Jésus-Christ*, Cours supérieur ; Paris, « *L'Ecole* » ; un vol. in-12 de 331 p. avec illustrations, 13 f. — L'Auteur est Vicaire général de Versailles et Directeur de l'enseignement secondaire dans ce diocèse ; son manuel est un excellent outil pédagogique. On y trouve, après un récit de la vie du divin Maître, un résumé substantiel de sa doctrine ; le texte évangélique est suivi de près ; des questionnaires, tables et cartes facilitent l'emploi de ce manuel, qu'embellissent de superbes illustrations photographiques reproduisant des paysages locaux ou des tableaux de maîtres.

12. F. Laudet : *Histoire populaire de Jésus*, Tours, Mame ; un vol. in-16 de 274 p., 8 f. — Récit évangélique très simple et bien adapté à la mentalité des travailleurs. Voir *Ami* 1924, p. 816.

13. Chan. P. Glorieux : *Le Christ et sa religion*, Paris, Librairie de la Jeunesse Ouvrière ; un vol. in-16 de 213 p., 6 f. — Comme l'indique le lieu de l'édition, ce volume de même que le *Paul, apôtre du Christ Jésus*, du même auteur, 3 f. 50, est destiné aux milieux jocistes. Il est souhaitable que ces deux petits joyaux soient entre toutes les mains, aussi bien de ceux qui sont les nôtres et se conduisent en véritables apôtres, que dans celles de ceux qui sont éloignés de nous, plus encore par l'ignorance ou l'indifférence que par la haine. *Le Christ et sa religion* vise ceux qui cherchent, et ils sont légion ; il leur fournira un exposé simple, mais très vivant, de ce qu'est la religion chrétienne et de ce que fut son fondateur. Le problème du Christ est franchement abordé et résolu, son œuvre est dépeinte ; la vie chrétienne est décrite individuellement et socialement. Une bibliographie fort bien dressée donne la liste des principaux ouvrages facilement abordables sur le catholicisme, Jésus, sa personne et son œuvre, la vie chrétienne, son essence, ses soutiens.

14. Cristiani : *Jésus-Christ, Fils de Dieu, Sauveur*, 3 vol. in-12 de LI-428 p., XVI-461 et 438 p. Voir *Ami* 1934, p. 563.

15. Dr Willam : *La Vie de Jésus dans le pays et le peuple d'Israël*, traduit de l'allemand par M. Gauthier ; Paris, Casterman, et Mulhouse, Salvator ; un vol. in-8 de 526 p. avec illustrations et cartes, 35 f. Voir *Ami* 1934, p. 565 ; 1936, p. 583.

16. Dom Leclercq : *La Vie de N.-S. Jésus-Christ*, Paris, Bonne Presse ; un vol. in-8 de LXIX-330 p. avec cartes. Voir *Ami* 1930, p. 464.

17. Lepin : *Le Christ Jésus*, Paris, Beauchesne ; un vol. in-12 de 269 p. avec cartes. Voir *Ami* 1930, p. 460.

18. A cette nomenclature il conviendrait d'ajouter les *Vies* de N.-S. Jésus-Christ écrites par : Fillion, Paris, Letouzey (cf. *Ami* 1923, p. 7-8) ; — Lagrange, Paris, Gabalda (1930, p. 463) ; — Prat, Paris, Beauchesne (1934, p. 564) ; — Lebreton, Paris, Beauchesne (1932, p. 167) ; — L. de Grandmaison, Paris, Beauchesne (1930, p. 145-157) ; — Klein, Paris, Bloud (1934, p. 562) ; — et les volumes de la collection « *Verbum Salutis* », Paris, Beauchesne, dont il a toujours été rendu compte dans l'*Ami* au fur et à mesure de leur publication.

19. Citons enfin Perroy, *Récits évangéliques*, Lyon et Paris, Vitte, 5 vol. à 12 f. chaque ; excellentes explications du texte sacré en vue de la méditation (voir *Ami* 1933, p. 577) ; — et dans le même genre Quénard, *L'Evangile du Royaume de Dieu*, Paris, Bonne Presse ; un vol. in-12 de 420 p., 15 f. (voir *Ami* 1936, p. 583).

20. Letousey : *L'Evangile règle de vie*, Paris, Desclée ; un vol in-12 de XX-668 p. avec illustrations et cartes, 15 f. — L'exergue : « Le sens chrétien formé par l'étude des textes », montre bien le but poursuivi par l'auteur. L'ouvrage se divise en trois parties : Le Christ fils de Dieu, témoignage de Jean-Baptiste, témoignage de ses œuvres, témoignage du Père ; — La loi chrétienne : la bonne nouvelle du royaume, l'affranchissement de l'âme, l'amour, loi fondamentale du royaume, le mystère

du royaume ou le Christ notre vie, l'expansion du royaume ou la mission du chrétien dans le monde, la responsabilité chrétienne ; — Jésus Rédempteur : les derniers mois de Jésus, l'histoire du Christ souffrant, la Résurrection.

Parfois des textes empruntés aux épîtres mettent mieux en relief les passages évangéliques. *L'Evangile règle de vie* est tout à la fois livre d'étude et livre de méditation.

21. Huby : *L'Evangile et les Evangiles*, dans la collection « *La Vie chrétienne* », Paris, Grasset ; un vol. in-12 de 308 p., 12 f. 50.

22. Lepin : *Le Problème de Jésus*, Paris, Grasset ; un vol. in-12 de 310 p. Voir *Ami* 1936, p. 582.

23. Gaëtan de Raucourt, *La vérité sur Jésus de Nazareth*, Paris, Beauchesne ; un vol. in-8 de xxvi-326 p. Voir *Ami* 1936, p. 582.

24. Buzy : *Les Paraboles traduites et commentées*, de la collection « *Verbum Salutis* », Paris, Beauchesne ; un vol. in-12 de xviii-700 p., 24 f. Voir *Ami* 1933, p. 579.

25. Delerue, S. C. R. : *Paraboles de l'Evangile*, Paris, Casterman ; un vol. in-16 de 420 p. Voir *Ami* 1925, p. 766 ; 1932, p. 174.

§ III. — L'apostolat biblique de Madeleine Chasles

Madeleine Chasles : *Une catholique devant la Bible* avec une lettre-préface de Dom Olphe-Galliard, abbé de Sainte-Marie de Paris. Un vol. in-12 de xiii-229 p., 12 f. Paris, Plon. 1936. — C'est avec une très grande sympathie et, parfois, une émotion réelle qu'on lit ce livre, qui est tout à la fois l'histoire d'une âme et le témoignage indiscutable du bienfait spirituel que l'on peut recueillir d'une lecture assidue de la Sainte Ecriture. Il vise à décider d'autres laïcs à profiter du même bienfait.

Madame Chasles fut initiée dès son enfance à la connaissance du N. T. Jeune élève du Sacré-Cœur, elle apprenait par cœur l'Evangile, elle en faisait le sujet de sa méditation quotidienne, avant l'heure du lever, à l'insu de ses parents. « Au temps où les Français ne s'aimaient pas », l'expulsion des Congrégations en 1904, le changement de garnison de son père l'amenèrent de Grenoble à Paris ; son intelligence s'ouvrit aux sciences ; mais son âme se ferma à Dieu par l'abandon de la lecture de l'Evangile. Oh ! certes, elle n'abandonna pas la prière ; ce fut même, nous dit-elle, le temps où elle égrenait en une seule journée parfois jusqu'à sept rosaires, mais sa piété devint formaliste, extérieure, sans influence sur la formation de son caractère et son perfectionnement moral en dépit d'une comptabilité spirituelle de défaites et de progrès soigneusement tenue à jour.

A 21 ans, le 27 juin 1911, elle épousa Raymond Chasles, de famille catholique, mais qui avait perdu la foi en suivant à l'Ecole des Hautes Etudes, à la Sorbonne, les cours de M. Loisy qui, à cette époque, portait encore la soutane. La lecture du livre si convaincant de M. Lepin, *Jésus Messie et Fils de Dieu*, devait heureusement la lui faire recouvrer quelques années plus tard, en 1913.

Puis vint la guerre. Elle arracha Madame Chasles et son mari à la vie mondaine et leur fit retrouver le calme reposant et bienfaisant du foyer ; pendant que lui était mobilisé comme officier interprète, elle se dévouait comme infirmière au chevet de nos blessés et de nos malades jusqu'à la fin de 1915, où l'excessive fatigue la contraignit à y renoncer. Elle fréquenta alors l'Ecole des Chartes et la Sorbonne, le cercle *Veritas* du P. Hébert, O. P., les Bénédictines de la rue Monsieur, puis les cours de religion donnés rue de Varenne par l'abbé (aujourd'hui Mgr) Audollent ; elle avait alors 27 ans et elle nous confie qu'elle aborda les questions catéchistiques les plus difficiles et les plus variées avec une puissance d'assimilation décuplée. Combien de chrétiens et de chrétiennes devraient, de nos jours, l'imiter pour vivre plus intensément leur foi et exercer une action catholique plus profonde !

Puis elle se remit à la lecture de la Bible ; son mari, en juin 1917, lui trouva d'occasion un texte de Crampon, car l'édition en était épuisée et les formes avaient été détruites, à Tournai, par les Allemands.

Et c'est alors que Madeleine Chasles s'initia par étapes à l'étude de la Bible par l'art d'abord, ensuite par la liturgie, enfin par les Pères de l'Eglise et les mystiques.

Si, dans son zèle et son ardeur de néophyte, elle recueillit des encouragements parmi les Bénédictins surtout, elle rencontra aussi des blâmes, spécialement chez son directeur de conscience, qui la soupçonna de jouer à la pose. Elle obéit pourtant plusieurs mois à ses conseils de ne plus lire la Bible et elle passa alors par de durs moments. Survint, en 1920, l'encyclique *Spiritus Paraclitus* de Benoît XV, rappelant après Léon XIII les paroles de S. Jérôme qu'ignorer les Ecritures c'était ignorer le Christ. Madeleine Chasles reprit donc désormais sa Bible avec ferveur et enthousiasme, et elle entreprit de la faire connaître dans des cercles d'études et par des conférences.

Un dernier chapitre raconte la genèse d'un livre du même auteur et qui a fait beaucoup causer : *Celui qui revient*. Nous en avons entretenu nos lecteurs (voir n° du 4 février, p. 95).

On nous a peut-être trouvé quelque peu sévère ; nous avons même reçu une lettre d'un vénéré confrère qui témoignait d'un enthousiasme presque juvénile pour une thèse que nous jugions dangereuse. Ajoutons aujourd'hui que nous savons de source sûre que le livre a été désapprouvé par l'autorité ecclésiastique supérieure, et qu'on a demandé à l'auteur de le retirer du commerce. C'est dire assez qu'il convient de faire les plus expresses réserves sur les p. 189-193 du présent volume, qui offrent un résumé de la thèse exposée et développée dans *Celui qui revient*.

Nous regrettons, certes, que trop de catholiques se contentent comme lecture de la Sainte Ecriture, même pour le N. T., des extraits qu'ils trouvent dans leur Missel pour les dimanches et fêtes ; mais il est injuste de rendre l'Eglise et les prêtres responsables de cette négligence, comme l'insinue trop souvent Madame Chasles dans *Une Catholique devant la Bible*. La Sainte Ecriture a été confiée à l'Eglise ; celle-ci n'en a jamais interdit la lecture à qui que ce soit, à la condition que les traductions en langue vulgaire soient rigoureusement exactes et accompagnées de notes pour expliquer les passages difficiles.

Deux opuscules de Mme Chasles ont été inspirés par son apostolat auprès des catholiques en faveur de la Bible : *Pour lire la Bible*, et *Pour lire l'Evangile*. Ils ont rédigés pour la pieuse Société St-Paul qui se fait un devoir de répandre la Bible dans les foyers (en dépôt chez Desclée, 2 f. et 2 f. 50). Ces deux opuscules nous paraissent irréprochables ; ce qui est dit du retour du Christ est assez vague et passerait même tout à fait inaperçu sans les précisions inexactes et les interprétations textuelles fâcheuses et regrettables données dans *Celui qui revient*. Tels quels, les deux opuscules peuvent rendre service aux laïcs, auxquels ils fourniront les notions élémentaires indispensables, et indiqueront surtout l'esprit d'humilité et de piété avec lequel il convient d'aborder toujours nos textes sacrés.

Du même souci d'apostolat biblique procède *La Bible et les Jeunes*, aux Editions Spes, Paris ; un vol. in-8 de 320 p., 15 f.

C'est un livre tout à fait nouveau, sorte de petite encyclopédie biblique permettant aux parents, aux éducateurs, aux directeurs de patronages et principalement aux chefs scouts, d'adapter la Bible à toutes les circonstances de la vie de l'enfant, de l'adolescent, du jeune homme ou de la jeune fille ; il a surtout été composé en vue des milieux scouts, pour fournir aux chefs, aux routiers et aux aumôniers des thèmes nombreux empruntés à l'Ancien et au Nouveau Testament en vue de renouveler leurs entretiens spirituels pour intéresser louveteaux et jeannettes, scouts et guides.

La première partie présente la liturgie d'après la Bible, montre les vertus scoutes et étudie la nature, la route et la maison dans la Bible. La seconde partie est consacrée aux fêtes et aux feux de camp, toujours selon des thèmes bibliques. Enfin toute une série de jeux, dont la table se trouve p. 305 et 306, est proposée pour les Meutes et les Rondes, les Troupes et les Compagnies.

Cette manière de présenter la Bible aux jeunes est heureuse ; elle peut les instruire et les édifier en les amusant [1].

[1] La liste des principaux articles de Revues et de Dictionnaires, concernant l'Ecriture Sainte, parus au cours de l'année 1936, sera jointe au prochain bulletin.

QUESTIONS
de science ecclésiastique
CONSULTATIONS DIVERSES

Q. — Deux consultations qui se rejoignent :

I. — On lit dans les écrits de S. Robert Bellarmin, Cardinal, Evêque, Confesseur et Docteur de l'Eglise, dans un discours sur les vertus de S. Louis de Gonzague, ce qui suit :

« Mandatis Dei et Ecclesiæ (B. Aloisius) toto vitæ tempore ita exacte paruit, ut judicio confessariorum, qui ejus generales confessiones audierunt, quorum unus ego sum, nunquam lethale crimen admiserit ; ac per hoc *nullum præceptum violaverit : peccata enim venialia non sunt proprie contra legem, sed præter legem.* »

Je vous envoie tout le contexte utile pour mettre l'assertion du saint Cardinal dans son cadre et vous permettre de m'en donner une explication qui réponde de plus près à l'idée même que devait avoir le Saint en s'exprimant ainsi.

II. — Dans un article sur le péché véniel, l'*Ami* (1926, p. 406) reprenait à son compte les formules classiques de l'opposition : *præter ordinem, contra ordinem.* Serais-je trop exigeant de lui demander, en supplément de clarté, une analyse un peu plus approfondie du *præter ordinem ?* S. Thomas lui-même ne donne pas toutes les précisions souhaitables (I^a $II^{æ}$, q. 78, a. 9 ; q. 88, a. 1, ad 3).

Le *præter ordinem* est-il vraiment irréductible au *contra ordinem ?*

Examinons la terminologie usuelle.

1° *Deordinatio circa media.* — Mais le moyen n'implique-t-il pas un *ordo ad finem* qui lui est essentiel ? Dès lors, en vertu précisément de cette *relativité fondamentale*, une déviation *circa media* ne risquerait-elle pas d'entraîner une déviation *circa finem ?* On objectera que tous les moyens ne sont pas nécessaires Sans doute, mais *supposé que vous agissiez*, votre action, pour être morale, doit être nécessairement *ordo ad finem*, donc moyen. Cet *esse ad* est caractéristique du créé tout autant que l'*esse ab*. Se soustraire à cette nature des choses, c'est *ipso facto* ne plus reconnaître à la fin suprême son droit universel à régir toute notre action. Le *præter ordinem* ne rejoint-il pas ici le *contra ordinem ?*

2° Le trait distinctif du péché véniel, par opposition à l'imperfection est d'être *actus non referibilis ad Deum.* Apparemment ce n'est pas une révolte Mais, en réalité, on ne fait pas à Dieu *sa part.* Il est le suprême : ne pas le respecter dans *l'absolu indivisible de ses exigences* de cause finale, est-ce encore l'aimer comme Dieu, au sens plein du mot S'accommoderait-il de nos réserves ? Dans l'hypothèse du péché véniel, Dieu n'est plus ce qu'Il est.

3° Les théologiens ont pu diverger sur les modalités de la relation qui doit orienter l'acte humain. Explicite actuelle, explicite virtuelle, virtuelle implicite (j'emprunte cette terminologie à Billuart, *Tract. de ultimo fine*, diss. I, a. 1), habituelle : ils n'ont pas hésité sur la nécessité d'une relation. Notre vie morale est suspendue à la fin ultime : c'est une question de vie ou de mort. Or dans le cas du péché véniel, on chercherait en vain un fondement à cette relation : n'est-il pas précisément *actus non referibilis ?* S. Thomas (I^a $II^{æ}$, q 88, a. 1, ad 3) suppose que la charité subsiste et donc que le *peccans venialiter* est *referens ad Deum.* Mais c'est précisément là la difficulté Billuart, après Jean de St Thomas, ne la résout pas davantage.

En conclusion : « Qui n'est pas pour moi *(præter ordinem)* est contre moi *(contra ordinem).* » Qu'en pense l'*Ami ?*

R. — Nous avons réuni ces deux consultations, venues de deux points extrêmes de l'Europe, parce qu'au fond, elles demandent la solution de la même difficulté : *Comment le péché véniel n'est-il pas une violation directe de la loi divine ?* C'est la difficulté de comprendre le *præter legem.* S. Thomas donne la substance de la solution en disant que si l'*acte* du péché véniel n'est pas *referibilis ad Deum*, l'*agent* conserve cependant, d'une manière habituelle, même en péchant véniellement, sa relation à Dieu, *ut utens, referens in Deum non actu, sed habitu.*

C'est cette solution qu'il s'agit de tirer au net.

Nous avouons que peu d'auteurs donnent une réponse satisfaisante aux très sérieuses objections formulées par notre correspondant. Nous l'engageons donc à méditer une mise au point du cardinal Billot, *De personali et originali peccato*, thèse IX, en réponse aux objections suivantes qui ressemblent fort à ses propres objections :

2e *Objection* (p. 119) — *Quiconque, pour quelque raison que ce soit, pèche d'un acte délibéré, préfère sa volonté propre à la volonté de Dieu ; et donc il aime quelque chose plus que Dieu. Mais aimer quelque chose plus que Dieu, c'est adhérer à une créature comme au souverain bien et, partant, ce n'est plus rester soumis à Dieu comme à la fin ultime. Donc tout péché renferme naturellement une véritable aversion de Dieu.* — C'est bien là le sens de la première objection de notre consultant, dans laquelle on affirmait qu'une déviation *circa media* entraînait fatalement une déviation *dans le choix de la fin.*

Réponse. — Quand on affirme, de l'homme qui pèche, qu'il préfère sa volonté propre à la volonté de Dieu, la volonté de Dieu, de toute évidence, est prise ici pour *la chose même* que Dieu commande. Il faut donc voir si la chose commandée par Dieu l'est de telle façon que s'y soustraire c'est se détourner de

Dieu. En ce cas, l'homme serait placé dans la nécessité de choisir entre Dieu et la chose défendue, de préférer l'un à l'autre et, par conséquent, ou de s'abstenir de ce qui est défendu, ou d'adhérer au bien périssable comme à une fin qui exclue Dieu. Mais si la chose est commandée par Dieu de telle façon que s'y soustraire ne soit pas se détourner de Dieu, l'homme n'est plus placé dans cette alternative de choisir entre l'une ou l'autre fin. Bien plus, il peut encore aimer Dieu par dessus la chose qui est l'objet de son désir, parce que ce désir est encore compatible avec une disposition d'âme qui lui ferait abandonner la chose désirée s'il était convaincu que Dieu interdit de la désirer parce qu'elle est un obstacle réel à la fin dernière : il préférerait s'en passer plutôt que de perdre l'amitié de Dieu. N'en est-il pas de même dans les choses humaines ? On ne voudrait pour rien au monde offenser un ami d'une offense qui briserait l'amitié, et cependant on se permet parfois de petites choses qui déplaisent à l'ami. En ce dernier cas, certes, on ne préfère pas à l'amitié les petites libertés prises en dehors de l'ordre de l'amitié, mais on serait prêt à les sacrifier s'il le fallait pour conserver l'amitié. Ces petites libertés sont donc, non pas offenses absolues, mais offenses très relatives à l'égard de l'ami lui-même.

3e Objection (p. 121). — Mais il reste encore un doute : « *Il est nécessaire que tout ce que désire l'homme, il le désire en raison de la fin dernière qui est son propre bien consommé, comme le dit S. Thomas* (Ia IIae, q. I, a. 6) »[1]. *Donc l'objet du péché véniel est, lui aussi, toujours désiré en raison de la fin dernière. Mais il ne saurait être désiré en raison de la fin dernière qui est Dieu, puisqu'il n'est pas référible à Dieu ; donc on ne peut le désirer qu'en raison d'une fin dernière placée dans la créature. Mais s'il est désiré en raison d'une fin dernière placée dans la créature, il suit immédiatement que dans tout péché, même véniel, entre l'ordre à une fin opposée à Dieu ; en d'autres termes, personne ne peut de quelque façon que ce soit pécher tout en conservant l'ordre à Dieu considéré comme fin dernière.*

[1] Voici ce texte important de S. Thomas : « Tout ce que veut ou désire l'homme, il est nécessaire que ce soit pour sa fin dernière. Deux raisons le démontrent.

Tout d'abord, quoi que ce soit que l'homme désire, il le désire comme un bien, et si ce n'est comme le bien parfait qui est la fin dernière, il faut que ce soit comme tendant au bien parfait ; car toujours le commencement d'une chose incline vers son achèvement, ainsi qu'on le voit dans les ouvrages de la nature et dans ceux de l'art. Ainsi tout commencement de perfection se dirige vers la perfection pleine, réalisée par la fin dernière.

En second lieu, la fin dernière se comporte, dans le mouvement qu'elle imprime à notre appétit, comme fait le premier moteur dans les motions d'un autre genre. Or il est manifeste que les causes secondes motrices n'exercent leur action que pour être mues elles-mêmes par le premier moteur. Ainsi le désirable second ne peut mouvoir l'appétit qu'en raison de son rapport avec le désirable premier, qui est la fin suprême. » (Trad. Sertillanges, *La Béatitude* (Ia IIae, q. 1-5), Paris, 1936, p. 39-40.

N'est-ce pas là, à quelques expressions près, l'instance formulée (2o et 3o) par notre consultant ?

Réponse. — De la fin dernière on peut parler de deux façons, selon qu'on la considère en sa qualité de fin dernière, abstraction faite [de l'objet en qui elle est concrétisée], ou quant à l'objet qui réalise cette notion de fin dernière. S'il est question de la notion même de fin dernière, tous les hommes se rencontrent dans le désir de cette fin dernière et lui rapportent tous leurs actes. C'est dire tout simplement que nous désirons toujours et en tout réaliser notre propre perfection[1]. Mais quant à l'objet dans lequel cette notion de la fin dernière se rencontre il n'est pas nécessaire que notre action se rapporte à quelque chose de déterminé ; il se peut en effet que nous désirions quelque chose, non comme le bien souverainement désirable, mais simplement en raison de notre désir du bien en général, tout en demeurant par ailleurs prêts à le laisser plutôt que de perdre un autre bien, aimé davantage. Et cela peut provenir de deux causes : premièrement, parce que le bien désiré nous apparaît sous l'aspect de bien absolu, qui peut être le terme de notre désir comme fin intermédiaire ; secondement, parce que notre intelligence, dans l'état présent de l'union de l'âme au corps, ne peut connaître que d'une manière abstractive et discursive, qui commande notre manière de vouloir. En vérité, en effet, dans cette vie, notre esprit conçoit ses idées, par mode d'abstraction, des choses sensibles ; il a ainsi tout d'abord une connaissance générale et confuse du bien et de la béatitude en commun, et cette connaissance fait abstraction de toute détermination de l'être réel en lequel se réalise cette notion de bien. De plus, en « appréhendant » les biens concrets dans lesquels l'homme peut à son choix se déterminer une fin, il ne saisit pas d'un seul et même acte la fin et les moyens de parvenir à la fin, mais il considère l'une et les autres séparément. Donc la volonté, suivant les indications de l'intelligence, peut adhérer à un bien qu'elle considère comme un simple moyen, sans désirer un bien déterminé comme fin dernière, mais simplement sous l'influence du désir du bien en général, conçu comme fin dernière sans autre spécification. C'est ainsi que l'homme en état de péché mortel peut allier à sa conversion habituelle à une fin mauvaise certains actes bons qui n'incluent pas encore une conversion à Dieu, aimé par dessus tout De même, à l'opposé, l'homme en état de grâce peut allier à sa conversion à Dieu des actes véniellement coupables qui, bien que « non référibles » à Dieu, ne sont pas cependant rapportés à la créature comme à une fin dernière, opposée à Dieu.

Ainsi peut être donnée une solution à l'objection présentée. Cette objection conclurait s'il était

[1] Voir S. Thomas, *loc. cit.*, a. 7, auquel Billot emprunte presque textuellement sa réponse. Cf. Sertillanges, *op. cit.*, p. 42.

question de l'ange ou de l'âme séparée...; mais elle n'a aucune valeur en ce qui concerne les hommes dans l'état présent, en raison du fait que leur volonté n'est pas toujours portée aux moyens considérés précisément selon le rapport qu'ils ont *à telle fin déterminée*. Rien n'empêche donc que tout en conservant l'ordre à une seule fin dernière déterminée, (Dieu), l'homme puisse, en fait, vouloir un bien situé *en dehors (præter)* de l'ordre à cette fin, uniquement en raison du désir du bien en général. »

Ces remarques de l'éminent théologien nous permettent de conclure que l'argumentation de notre correspondant manque de solidité, précisément parce qu'elle entretient l'équivoque signalée entre *l'ordre habituel de la personne à Dieu fin dernière* et *l'ordre actuel de la volonté à un bien particulier non « référible » à Dieu, mais cependant recherché en raison d'un attrait pour le bien en général sans qu'il y ait exclusion de l'ordre habituel à Dieu*. D'où :

1° Le désordre du péché véniel n'inclut donc pas la négation expresse du droit qu'a la fin suprême, concrétisée en Dieu, de régir toute notre activité.

2° Le péché véniel laisse à Dieu sa part entière dans l' « ordination » *habituelle* de la créature raisonnable à la fin suprême qu'il est. Il ne constitue qu'un désordre *actuel* et *accessoire*, compatible avec l'ordre essentiel.

3° Il est entendu que le péché véniel ne saurait être acte « référible » à Dieu. Il ne s'ensuit pas qu'il place *celui qui le commet* contre Dieu.

* *

Une simple remarque en terminant, que nous empruntons au R. P. Bernard, O. P. : « La Table d'or (des œuvres de S. Thomas) a enregistré 54 fragments relatifs au péché véniel. Il ne serait pas très malaisé de tirer de tout cela la matière d'un traité complet. *Il serait à souhaiter que quelque bon thomiste fît ce travail et le donnât au public* [1]. » — Nous nous associons à ce vœu, car, en réalité, *il n'y a pas encore de bon traité, complet et approfondi, du péché véniel.*

Q. — On me demande pour quelle raison on donne maintenant la Confirmation aux enfants avant la sainte communion, puisque Notre Seigneur a d'abord communié les Apôtres et leur a seulement plus tard envoyé le Saint-Esprit ?

R. — Avouez que la difficulté opposée à la Confirmation « précoce » des enfants n'a aucune valeur. La descente du Saint-Esprit sur les Apôtres fut une confirmation d'un genre particulier, une confirmation suréminente, pourrions-nous dire, qui englobait, avec les grâces du sacrement, bien d'autres grâces relatives à l'exercice de l'apostolat. Et puis, s'il fallait « urger » cet argument, on devrait dire qu'il ne faut recevoir la confirmation qu'après le sacrement de l'Ordre !

[1] *Le Péché* (édit. de la *Somme théologique*), t. II, p. 353.

La vraie raison pour laquelle, revenant à la tradition de l'Eglise, on administre aujourd'hui, comme on le faisait jadis et comme cela se passait déjà en d'autres pays que la France, — en France, nous avions tout réglementé, jusqu'à l'âge où il était permis à Notre-Seigneur de venir, par l'Eucharistie, prendre une possession plus complète de l'âme des enfants, — c'est que le sacrement de confirmation fait partie de *l'initiation chrétienne*. Le baptême répond à la *naissance ;* la confirmation à la *croissance*. Il est donc *convenable* que l'enfant reçoive ce sacrement aussitôt qu'il prend conscience de l'obligation de croître dans l'amour de Dieu et la pratique de la vertu chrétienne. Et comme il peut parfois se présenter des raisons graves de conférer ce sacrement même avant l'âge de raison, il ne faut pas vous étonner que le Code fixe à 7 ans environ l'âge auquel il convient de recevoir ce sacrement, tout en laissant la possibilité, en certains cas, de descendre encore à un âge inférieur :

Can. 788 : « *Licet sacramenti confirmationis administratio convenienter in Ecclesia Latina differatur ad septimum circiter ætatis annum, nihilominus etiam antea conferri potest, si infans in mortis periculo sit constitutus, vel ministro id expedire ob justas et graves causas videatur.* »

Q. — *L'Ami* du 15 avril, p. 245 1re col., déclare ne pouvoir descendre dans les détails d'appréciation sur la gravité relative et le danger plus ou moins prochain des maladies qui autorisent à administrer l'Extrême-Onction. Je conçois que ces détails pourraient mener loin. *L'Ami* renvoie à Cappello, lequel ne traite pas une question de détail pratique que je vous soumets.

Dans un hôpital, on permet à tous les malades qui vont être anesthésiés dans la journée pour une opération chirurgicale, de communier sans être à jeun, s'il a fallu leur administrer après minuit des remèdes qui les préparent à l'anesthésie. On procède ainsi avec tous les malades qui vont être endormis, quelle que soit la gravité ou la légèreté de la maladie qui nécessite le chloroforme ou l'éther. Ainsi, pour une appendicite ordinaire que les médecins gouvernent avec sécurité, pour une amygdalite bénigne qui réclame quelques minutes d'anesthésie,... communion sans jeûne eucharistique. Et voici la raison qu'on donne : « *Il y a toujours, dans toute anesthésie, danger de mort.* » Or, les chirurgiens, interrogés, affirment, foi d'Esculape, que l'anesthésie comme telle, quand la maladie n'est pas grave de soi, ne constitue un danger de mort, ni prochain, ni probable, ni lointain. Un maître en chirurgie déclare qu'après de longues années d'expérience il n'oserait pas affirmer que l'anesthésie comme telle, sans complication collatérale, tue un malade sur 100.000 ; dès lors, dit-il, « où est le danger de mort ? Il n'y en a pas. » Aussi, dans son hôpital, communient sans être à jeun les malades qui sont en danger de mort, soit par la nature de la seule maladie, soit par la gravité de la maladie conjuguée avec le danger éventuel de l'anesthésie ; mais on ne considère jamais comme en danger un malade qui n'a rien d'autre à craindre que l'anesthésie. Aussi, ces malades qui ne peuvent se préparer à l'éther ou au chloroforme sans prendre des remèdes après minuit, ou qui doivent boire ou manger pour quelque autre raison que ce soit, sont-ils privés de la communion ce matin-là. (Le cas du canon 858, 2, est en dehors de